



CWAPE

Commission
Wallonne
pour l'Energie

Date du document : 13/07/2017

AVIS

CD-17g17-CWaPE-1706

PLANS D'INVESTISSEMENT 2018-2022 DES GESTIONNAIRES DE RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

*rendu suite à l'examen réalisé en application de
l'article 16 du décret du 19 décembre 2002
relatif à l'organisation du marché régional du gaz*

Table des matières

1.	RAPPEL DU CADRE GENERAL ET DE LA METHODOLOGIE.....	4
1.1.	<i>Contexte.....</i>	4
1.2.	<i>Procédure d'établissement des plans</i>	4
1.3.	<i>Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE.....</i>	4
1.4.	<i>Recevabilité des dossiers</i>	5
1.5.	<i>Rappel des critères d'examen</i>	6
2.	APERÇU GENERAL DES PRESTATIONS	7
2.1.	<i>Vue générale sur les réalisations de l'année précédente.....</i>	7
2.2.	<i>Composition des réseaux fin 2016.....</i>	7
2.3.	<i>Prévisions pour les plans 2018-2022.....</i>	10
2.4.	<i>Evolution des investissements</i>	12
3.	OBSERVATIONS DE LA CWAPE	13
3.1.	<i>Le nouveau décret « gaz » et nouvelles compétences tarifaires de la CWaPE</i>	13
3.2.	<i>Des changements significatifs qui auront une influence sur les plans introduits</i>	13
3.3.	<i>Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans</i>	14
3.4.	<i>Les renouvellements du réseau.....</i>	14
3.5.	<i>Le cas particulier des travaux sur compteurs.....</i>	16
3.6.	<i>Les petites extensions et le raccordement standard.....</i>	17
3.7.	<i>Les extensions stratégiques</i>	17
3.8.	<i>Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités</i>	17
3.9.	<i>La conversion L/H</i>	18
3.10.	<i>Les projets innovants et structurants non repris dans les plans</i>	18
4.	AVIS DE LA CWAPE.....	19
4.1.	<i>GASELWEST.....</i>	19
4.2.	<i>ORES</i>	19
4.3.	<i>RESA.....</i>	20

Annexe I – Note d'examen des plans d'investissement

Annexe II – Lignes directrices actualisées pour l'établissement des plans

Index graphiques

Graphique 1	Evolution des longueurs des réseaux de distribution wallons de gaz naturel	8
Graphique 2	Matériaux constituant les réseaux de distribution wallons de gaz naturel au 31/12/2016	8
Graphique 3	Evolution du réseau wallon de distribution de gaz naturel par matériaux.....	9
Graphique 4	Age moyen des canalisations (en années)	9
Graphique 5	Evolution du Nombre de clients actifs	10
Graphique 6	Poses de conduites en Wallonie (moyenne glissante 3 années).....	10
Graphique 7	Réalisation des branchements (moyenne glissante 3 années)	11
Graphique 8	Evolution des investissements dans les réseaux de distribution de gaz en Wallonie (hors budgets spécifiques).....	12
Graphique 9	Evolution du nombre de compteurs à budget actifs/inactifs par firmware.....	16

Index tableaux

Tableau 1	Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE.....	5
Tableau 2	statistique générale des réseaux de distribution de GAZ naturel en Wallonie.....	7
Tableau 3	Répartition des matériaux critiques du réseau au 31.12.2016	15
Tableau 4	Objectifs de remplacement des conduites en matériaux les plus critiques.....	15
Tableau 5	Taux de Renouvellement du réseau et durée nécessaire au renouvellement complet (basés sur les renouvellements prévus en 2018).....	16

1. RAPPEL DU CADRE GENERAL ET DE LA METHODOLOGIE

1.1. Contexte

L'établissement des plans constitue un exercice annuel auquel procèdent les GRD, depuis 2004, conformément au prescrit de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz. L'objectif poursuivi par le législateur est de s'assurer que les GRD remplissent leurs obligations en matière d'adaptation et d'extension des réseaux de gaz.

Depuis les modifications du décret intervenues le 17 juillet 2008 et le 21 mai 2015, les GRD présentent un « plan d'investissement » unique, englobant les volets « adaptations » et « extensions » et couvrant une période correspond à la période tarifaire. Comme l'année 2018 est une période régulatoire à elle-seule, il a été demandé aux GRD de réaliser leur plan d'investissement pour cette année 2018 mais également sur les années suivantes afin d'avoir une vision à moyen terme des investissements. Les plans introduits par les GRD portent donc sur les années 2018 à 2022 ; exception faite pour Gaselwest dont la portée du plan est limitée à 2019 en prévision du futur transfert des communes wallonnes de ce GRD vers un GRD wallon, vraisemblablement ORES Assets.

1.2. Procédure d'établissement des plans

La CWaPE a communiqué aux GRD des lignes directrices actualisées, pour l'établissement des plans (voir annexe II). Pour rappel, la procédure suit les étapes ci-après :

- a) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- b) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif avant le 15 juin de la même année. Ce plan définitif est alors remis en deux exemplaires à la CWaPE, à l'exception des schémas relatifs au réseau, remis en un seul exemplaire.
- c) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, communique ses conclusions au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet pour information un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de sa décision. Les plans sont mis en application le 1^{er} janvier suivant.
- d) Avant le 31 mars de l'année suivante, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé précédemment et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

1.3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE

Depuis la fusion, fin 2013, de l'IDEG, IGH, Interlux, Sedilec et Simogel en une seule entité ORES Assets, il n'y a plus que trois GRD gaz en Région wallonne. Dans les faits cependant, la méthodologie d'établissement des plans n'a pas fondamentalement changé. Comme les années antérieures lorsque ORES était chargé de l'exploitation des cinq réseaux, ORES est resté l'interlocuteur unique et a introduit un dossier en plusieurs volets, correspondant aux anciens GRD : ORES Namur, ORES Hainaut, ORES Luxembourg, ORES Brabant wallon et ORES Mouscron. Cette approche permet d'assurer une continuité dans l'évaluation des prestations des différentes entités, en particulier pour ce qui concerne les projets inscrits dans les plans précédents. Elle reste par ailleurs pertinente tant que les tarifs ne sont pas unifiés.

Suite au décret du 21 mai 2015 modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, de nouvelles lignes directrices relatives à l'établissement du plan d'investissement gaz et au rapport qualité ont été rédigées par la CWaPE en concertation avec les GRD début 2016.

Par la suite et conformément aux dispositions légales, les trois GRD ont introduit auprès de la CWaPE leur projet de plan pour le 31 mars. Plusieurs réunions de travail ont alors été tenues. Au cours de celles-ci, la CWaPE a rencontré respectivement les régions d'exploitation d'ORES (au nombre de cinq) et RESA, en vue de commenter les projets de plans. Gaselwest a été contacté par écrit. Des compléments ont été apportés aux dossiers et, au terme de cette procédure, les plans ont pu être considérés comme complets.

Le tableau ci-dessous synthétise ces échanges :

TABLEAU 1 *DEROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWaPE*

GRD	Réception avant-projet	Communication des remarques CWaPE et échange d'information	Réception compléments
Gaselwest	31 mars	15 mai	15 juin
ORES Mouscron	31 mars	9 mai	15 juin
ORES Hainaut			
ORES Brabant wallon		12 mai	
ORES Namur			
ORES Luxembourg			
RESA	30 mars	11 mai	30 juin

1.4. Recevabilité des dossiers

La liste des points demandés est la suivante (le lecteur se référera à l'annexe II pour plus de détails) :

- 1 Descriptif de l'infrastructure existante
- 2 Bilan des réalisations de l'année précédente (2016)
 - 2.1 Volet adaptation
 - 2.2 Volet extension
 - 2.2.1 Raccordements et petites extensions
 - 2.2.2 Grands projets d'extension
- 3 Actualisation des plans en cours (2017)
 - 3.1 Le budget d'investissement définitif pour l'année 2017
 - 3.2 Les révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci
- 4 Plan d'investissement (années 2018 à 2022)
 - 4.1 Volet adaptation
 - 4.1.1 Adaptations en vue de répondre aux besoins en capacité
 - 4.1.1.1 Évolution de la capacité aux points d'injection sur le réseau
 - 4.1.1.2 Engorgements et chutes de pression observés
 - 4.1.2 Adaptations pour critères techniques
 - 4.1.2.1 Remplacements pour cause de vétusté ou raison technologique
 - 4.1.2.2 Travaux pour raison de sécurité
 - 4.1.2.3 Impositions extérieures
 - 4.1.2.4 Investissements Fluxys
 - 4.1.2.5 Amélioration de l'efficacité du réseau

- 4.1.2.6 Travaux sur compteurs
- 4.2 Volet extension
 - 4.2.1 Raccordements et petites extensions
 - 4.2.2 Grands projets d'extension
 - 4.2.2.1 Définition des zones prioritaires
 - 4.2.2.2 Projets de lotissement / zones d'activité économique (ZAE)
 - 4.2.2.3 Projets stratégiques
 - 4.2.3 Raccordements à des fins de mobilité
- 5 Synthèse générale
- 6 Mise à jour des plans réseaux

Sur cette base, un premier examen du contenu ainsi que les différents échanges qui ont suivi ont permis de déclarer les dossiers recevables. Pour ce qui concerne l'année 2018, seuls quelques points de détails pourraient encore faire l'objet de compléments dans le cadre du suivi habituel. Quant aux années suivantes, étant donné qu'elles se situent hors cadre tarifaire actuel, elles devront probablement être réévaluées.

1.5. Rappel des critères d'examen

L'examen des plans porte prioritairement sur l'assainissement, le maintien et le renforcement de la qualité et de la capacité technique des réseaux (notamment en termes de sécurité, de fiabilité, de continuité d'approvisionnement) ainsi que sur le développement de ceux-ci.

L'établissement des plans est un processus dynamique, dont se dégagent essentiellement trois étapes : comparaison entre le réalisé de l'année précédente et les prévisions antérieures, mise à jour de l'année en cours afin d'anticiper les éventuels écarts les plus significatifs et, enfin, prévisions pour les années suivantes.

Rappelons une nouvelle fois que la manière d'aborder la gestion d'un réseau de distribution diffère sensiblement de celle qui pourrait prévaloir pour les réseaux de transport. La faible prédictibilité de certains facteurs externes entraîne plus d'incertitudes, conduisant le gestionnaire à revoir en permanence ses hypothèses. C'est pour cette raison que la CWaPE suit généralement une approche différenciée pour les perspectives à court et à long termes. Les prévisions perdant rapidement en précision à mesure que l'on s'éloigne de la date de rédaction, l'attention est essentiellement focalisée sur l'année en cours et la première année du plan présenté, à l'exception des projets plus conséquents dont la portée est pluriannuelle. Cette méthode trouve particulièrement écho cette année, dans le cadre des changements législatifs intervenus en 2015 et qui modifient la durée théorique du plan.

Comme pour les années précédentes, la CWaPE s'est intéressée prioritairement aux aspects techniques du plan. Concernant les aspects budgétaires, la CWaPE a vérifié qu'ils étaient dans la continuité des plans précédents, étant donné la méthodologie tarifaire provisoire en vigueur actuellement. Les conséquences financières des choix opérationnels posés, ainsi que les arbitrages d'ordre budgétaire n'ont pas fait l'objet d'une remise en question approfondie.

2. APERÇU GENERAL DES PRESTATIONS

La CWaPE a analysé les plans d'investissement 2018-2022 en intégrant dans son examen les résultats de l'année 2016 et la mise à jour du plan 2017-2021 en cours. Les pages ci-après retracent les grandes lignes de cette analyse. L'annexe I fournit plus d'éléments de synthèse, complétés par la publication d'indicateurs statistiques relatifs aux performances des GRD. L'annexe II rappelle les attentes quant au contenu des plans. Enfin, on se référera au contenu intégral des plans communiqués après concertation avec la CWaPE pour disposer des détails (annexe III non publique). Ces plans, dans leur version définitive, ont intégré les remarques de la CWaPE.

2.1. Vue générale sur les réalisations de l'année précédente

Globalement, l'an dernier, le réseau s'est accru de 1,1 %, soit environ 145 km de canalisations. Cet accroissement résulte d'une augmentation de la longueur des conduites en polyéthylène (+178 km) ainsi qu'en acier (+2 km) et d'une diminution des conduites en fonte (-27 km) et en fibro-ciment (-7 km).

Les GRD ont renouvelé 85 km de conduites et procédé au placement de 107 km de nouvelles conduites ; ce qui porte les poses totales de l'année 2016 à 192 km de conduites.

Les GRD ont placé environ 12 720 compteurs chez de nouveaux clients, dont 8 600 ont bénéficié de la gratuité totale ou partielle (raccordement standard). Sur cette même année, près de 22 800 compteurs ont été remplacés que ce soit pour des raisons de vétusté, de sécurité, d'imposition de la métrologie ou le placement de compteurs à budget.

En ce qui concerne les branchements, 8 850 d'entre eux ont été renouvelés et près de 7 600 nouveaux branchements ont été réalisés.

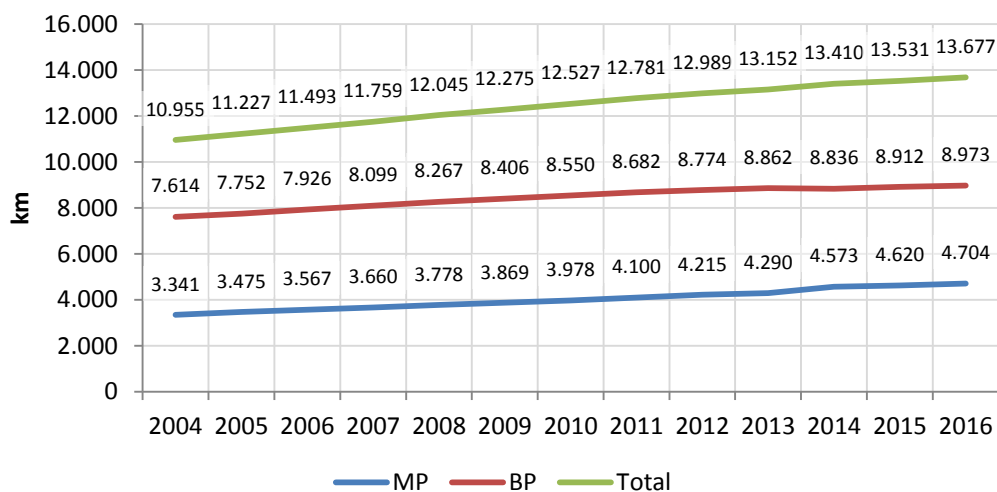
2.2. Composition des réseaux fin 2016

Le tableau et le graphique repris ci-dessous donnent quelques perspectives sur les réseaux de distribution de gaz naturel en Wallonie.

TABEAU 2 STATISTIQUE GENERALE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE

GRD	Nombre de compteurs en service (au 31/12/2016)	GWh distribués (Total 2016)	Km de conduites (au 31/12/2016)
ORES (Total)	466.823	13.183	9.430
ORES Hainaut	302.290	7.334	5.869
ORES Brabant wallon	86.725	2.708	1.922
ORES Namur	40.590	1.237	788
ORES Mouscron	26.819	1.423	530
ORES Luxembourg	10.399	481	322
RESA	235.221	5.575	4.009
Gaselwest	7.572	737	238
Total Wallonie	709.616	19.495	13.677

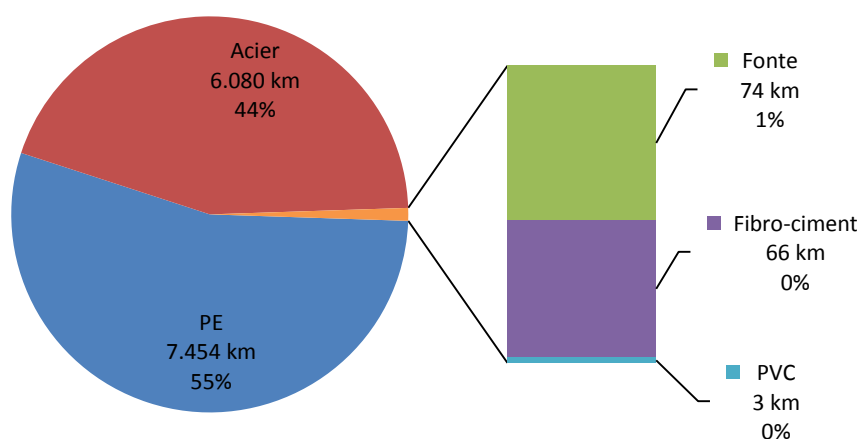
GRAPHIQUE 1 EVOLUTION DES LONGUEURS DES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL



On notera un léger décrochage des courbes de longueur du réseau en 2014, dû à une importante correction d'inventaire réalisée par ORES sur base cartographique et plus sur base incrémentale. Il en a résulté un transfert entre catégories BP et MP, de même qu'un réaligement des quantités pour mieux correspondre à la réalité du terrain. La CWaPE est d'avis qu'il faut reprendre les meilleures statistiques possibles, sans pour autant rectifier l'historique. La valeur économique du réseau n'a, quant à elle, pas été impactée par cette correction.

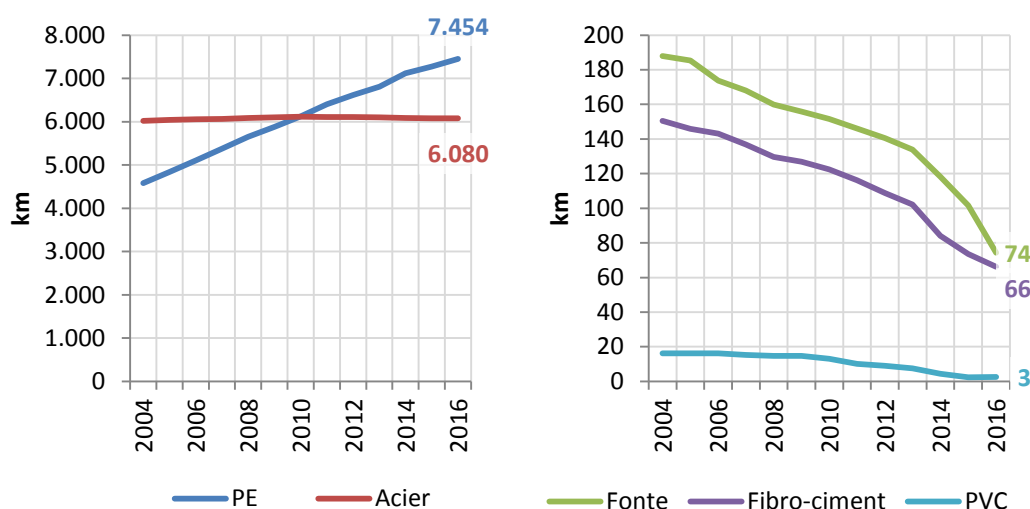
Le réseau wallon de distribution de gaz naturel est essentiellement composé de conduites en acier (44 %) et en polyéthylène (55 %) comme le montre le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 2 MATERIAUX CONSTITUANT LES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31/12/2016



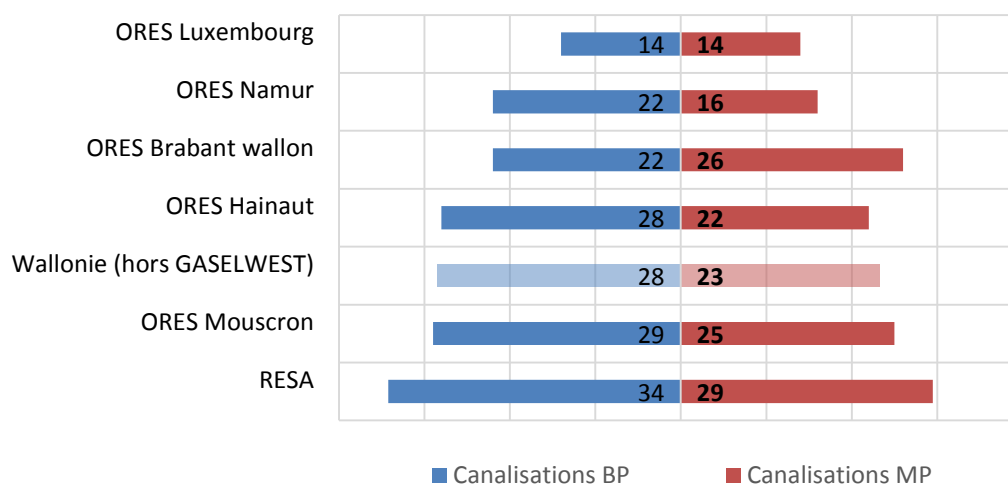
Depuis 2010, le nombre de kilomètres de conduites en polyéthylène dépasse le nombre de kilomètres de conduites en acier. Les autres matériaux (fonte, fibro-ciment, PVC) sont progressivement éradiqués.

GRAPHIQUE 3 EVOLUTION DU RESEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATERIAUX



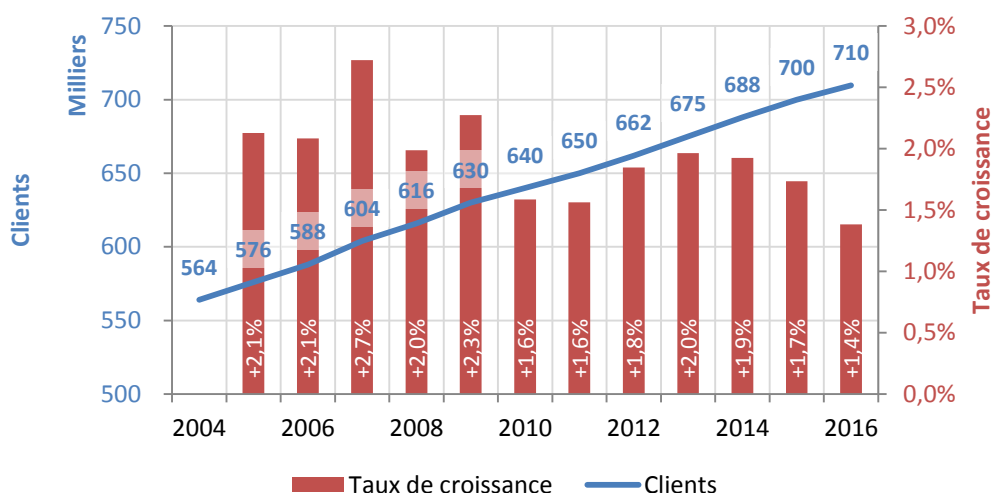
L'âge moyen des canalisations du réseau de distribution wallon est de 27 ans (basse et moyenne pression confondue). Le détail par GRD et par type de réseau est repris dans le graphique ci-dessous. Signalons que l'âge n'est pas nécessairement le meilleur indicateur de qualité du réseau ; une canalisation plus ancienne pouvant être en meilleur état qu'une canalisation plus récente. Par ailleurs, lorsque l'âge d'une conduite n'est pas connu, le GRD l'estime sur base de l'élément de réseau le plus ancien (ex. compteur). Il s'agit donc là d'une estimation pessimiste ; la canalisation ayant pu faire entre-temps l'objet d'un renouvellement sur une partie de sa longueur.

GRAPHIQUE 4 AGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNEES)



Le nombre de clients continue de croître; il est de l'ordre de 710 000 clients actifs en 2016.

GRAPHIQUE 5 EVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS



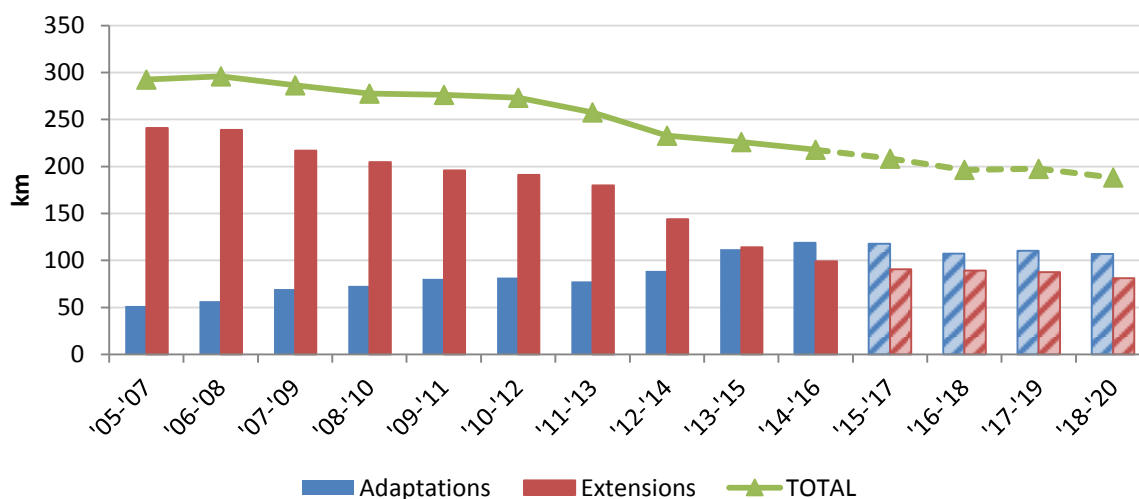
2.3. Prévisions pour les plans 2018-2022

Globalement, sur base des prévisions formulées par les GRD, la CWaPE observe que, durant l'année 2018, près de 191 km de conduites devraient être posées par les GRD : 88 km consistent en des renouvellements, 103 km en de nouvelles poses sous forme d'extensions authentiques ou de bouclages pour améliorer la sécurité du réseau, soit un taux de croissance du réseau de l'ordre de 0,7 %.

Depuis quelques années, le volume des remplacements dépasse celui des extensions. Ceci s'explique, d'une part, par des programmes ambitieux de remplacement de canalisations anciennes et, d'autre part, par la fin des gros programmes d'extension des réseaux.

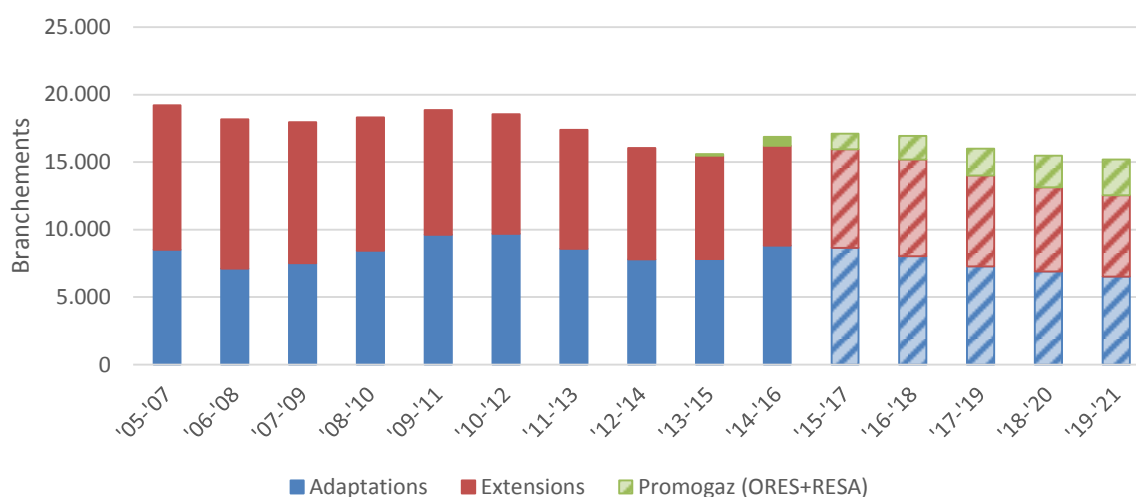
Les volumes en adaptation qui étaient en croissance jusqu'en 2015 semblent aujourd'hui se stabiliser. Ceux en extension sont par contre toujours en baisse.

GRAPHIQUE 6 POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES)



Suivant les prévisions pour 2018, environ 7 500 nouveaux branchements pourraient être réalisés, et environ 7 700 autres seront renouvelés. Ces chiffres, à l'inverse de ceux présentés l'année dernière, ne tiennent pas compte de l'action de promotion du gaz naturel menée par certains GRD. Ces actions faisant l'objet de budgets spécifiques selon la nouvelle méthodologie tarifaire, ORES n'a par exemple pas souhaité l'intégrer dans le plan d'investissement. Finalement, rappelons que ces prévisions sont bien entendu assez approximatives car elles restent très liées aux facteurs externes comme les demandes de raccordement ou l'état des branchements mis en évidence lors de prestations diverses sur le réseau.

GRAPHIQUE 7 REALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES)



Enfin, les équipements techniques (cabines, postes, protection cathodique, etc.) font aussi l'objet d'investissements, avec une part importante d'adaptations. Ainsi, en 2018 :

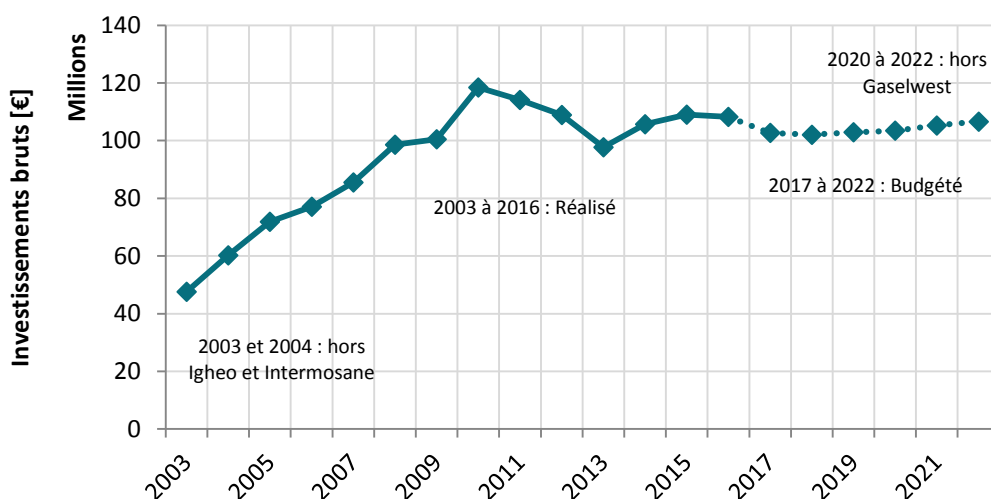
- seront renouvelés :
 - . un poste de réception (GRT/GRD) ;
 - . six cabines réseau (GRD/GRD) ;
- seront posées :
 - . une nouvelle cabine réseau (GRD/GRD) ;
 - . une nouvelle cabine de quartier.

Parallèlement, un nombre important de cabines de distribution/quartier (44) seront rénovées en vue d'intégrer, entre autres, des équipements d'enregistrement et de télémesure.

2.4. Evolution des investissements

Le graphique ci-dessous donne une estimation de l'évolution du niveau des investissements¹ opérés et/ou prévus dans les réseaux de distribution en Wallonie. Ceux-ci devraient se situer en 2018 aux alentours de 102 millions d'euros (montants bruts). Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'estimation de ces investissements bruts.

GRAPHIQUE 8 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE (HORS BUDGETS SPECIFIQUES)



Le niveau d'investissement reste stable depuis plusieurs années. Deux années se sont démarquées dans l'histoire récente : 2010 et 2013. En 2010, le niveau d'investissement a connu un sommet, notamment lié au cumul de gros chantiers chez certains GRD (Sedilec, Gaselwest, IDEG) avec la dernière année d'investissements importants pour l'ALG, qui ont ensuite décru d'un tiers après l'absorption par RESA. En 2013, la baisse s'explique par l'impossibilité qu'ont rencontrée les GRD de boucler leurs programmes de travaux, du fait des retards subis par un hiver 2012-2013 exceptionnellement long.

La nouvelle méthodologie tarifaire (actuellement en consultation) prévoit dès 2019 pour les GRD, la possibilité d'obtenir des budgets spécifiques liés aux projets *promotion du gaz naturel* et *smart metering*. L'approbation de ces enveloppes se faisant dans le cadre de la proposition tarifaire, ORES n'a pas souhaité les inclure dans le plan d'investissement ; RESA a par contre intégré dans son plan les éléments réseaux liés à l'action de promotion du gaz naturel. Par conséquent, les investissements réseaux présentés ci-dessus pourraient en réalité être supérieurs.

¹ Les investissements pris en compte sont les assets réseaux. Les investissements liés par exemple aux bâtiments administratifs, au matériel roulant, à l'infrastructure IT, à la fibre optique, ... ne sont pas pris en compte ici.

3. OBSERVATIONS DE LA CWAPE

Indépendamment des observations adressées directement aux GRD sur des points précis de leur plan, et qui ont été prises en compte pour l'élaboration de la version définitive, un certain nombre de constats de portée générale méritent d'être soulignés ici. On se référera aux annexes pour des éléments plus détaillés.

3.1. Le nouveau décret « gaz » et nouvelles compétences tarifaires de la CWaPE

Suite au vote le 21 mai 2015 par le Parlement d'un décret modifiant le décret du 19 décembre 2002, des modifications sont intervenues impactant le plan d'investissement mais aussi le rapport qualité. Par ailleurs, la compétence tarifaire dévolue à la CWaPE en 2014 a également amené de nouveaux besoins de collecte d'information.

Dès lors, la CWaPE a édité de nouvelles lignes directrices pour le plan d'investissement avec première application pour le plan 2017-2021. Toutefois, certaines nouveautés nécessitaient la mise en place d'une collecte de données spécifique chez les GRD. Par conséquent, la CWaPE a signifié aux GRD qu'elle appliquerait une certaine tolérance par rapport à ces nouvelles données lors de l'introduction du plan d'investissement 2017-2021.

Lors de l'introduction du plan 2018-2022, la CWaPE a constaté que les GRD avaient pu fournir l'ensemble des données demandées.

3.2. Des changements significatifs qui auront une influence sur les plans introduits

Plusieurs changements importants sont pressentis au niveau du fonctionnement des GRD. Ceux-ci impliqueront nécessairement des adaptations des plans introduits.

- 1) Le cadre tarifaire : la méthodologie pour la période régulatoire 2019-2023 est dans sa phase de consultation au moment du dépôt du plan d'investissement 2018-2022. La publication de la méthodologie pourrait donc avoir un impact sur les plans introduits.
- 2) La situation de Gaselwest : compte tenu de la régionalisation de la compétence tarifaire intervenue en 2014, les communes wallonnes de Gaselwest pourraient voir leur situation évoluer. Un transfert du réseau vers un autre GRD est évoqué pour 2020.

Par conséquent, le plan introduit par Gaselwest ne porte que sur les années 2018 et 2019 et n'offre aucune visibilité sur les années suivantes.

De plus, les investissements prévus dans le plan pour l'année 2018 sont majoritairement prévus (3/4 du budget total) en vue du découplage des communes wallonnes du réseau de Gaselwest en Flandre. Le plan ne prévoit que très peu de dossiers classiques, propres à la gestion habituelle des réseaux.

Dès lors, la CWaPE propose d'accepter la mise en œuvre des investissements 2018 ; les investissements relatifs aux extensions MP prévues dans la perspective d'un transfert du réseau étant toutefois approuvés sous condition du transfert effectif du réseau vers un autre GRD. En effet, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le futur des activités de Gaselwest en Région wallonne, la CWaPE ne souhaite pas à ce stade se prononcer définitivement sur ces derniers investissements.

- 3) Les suites de la fusion des GRD d'ORES : ORES souhaite à l'avenir ne plus proposer qu'un seul plan pour l'ensemble de ses régions. Cette demande suit une logique d'intégration progressive, qui conduira à terme à plus de synergies. Les années postérieures à 2018 pourraient donc connaître des adaptations progressives en conséquence. La CWaPE est toutefois d'avis que les données devront aussi longtemps que possible être déclinées en fonction des budgets alloués aux différentes régions, par souci de cohérence tarifaire.
- 4) Les projets de développement spécifiques : la méthodologie tarifaire (en consultation) prévoit la possibilité pour les GRD de demander des budgets spécifiques liés à certains projets de développements particuliers. Pour la période tarifaire 2019-2023, deux projets sont explicitement repris : l'action de promotion du gaz naturel et smart metering. Les GRD pouvant introduire une demande motivée pour d'autres projets spécifiques.

Pour cet exercice 2018-2022, ORES a préféré exclure du plan les investissements liés à ces deux projets ainsi que ceux liés à la conversion L/H, en l'absence de vue définitive.

RESA a par contre intégré dans son plan d'investissement le projet de promotion du gaz naturel et n'a considéré que des coûts « compteur communiquant » dès 2020 en lieu et place des compteurs à budget.

3.3. Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans

Les GRD établissent leur plan en ne maîtrisant pas toutes les variables. Celles-ci sont d'ordre opérationnel et budgétaire.

D'un point de vue opérationnel, les GRD font face à l'imprévisibilité de nombreux facteurs externes : commandes, autorisations, planning des travaux communaux et synergies de chantiers (cf. décret « impétrants »), etc. Cette imprévisibilité a également des répercussions au niveau budgétaire, dès lors que certains chantiers non programmés consomment le budget alloué à d'autres projets qui doivent être reportés sinon annulés.

La CWaPE estime nécessaire de nuancer le caractère « liant » des composantes du plan. Cette contrainte doit essentiellement viser le volume total de prestations. Pour ce qui concerne les grandes familles de travaux, des objectifs génériques sont à définir, sans qu'il soit toujours possible d'identifier avec précision la localisation des travaux permettant de les rencontrer.

3.4. Les renouvellements du réseau

Comme toute infrastructure dans n'importe quel domaine technique, les réseaux de gaz ne sont pas immuables : il est logique qu'ils fassent l'objet de renouvellements en continu et par tronçons.

Par ailleurs, une attention particulière est donnée aux remplacements des matériaux les plus critiques (PVC, fonte, fibro-ciment mais également acier mince et PE première génération). Leur remplacement est accéléré par une politique volontariste des GRD en plus des remplacements d'opportunité (travaux de voirie ou d'un autre impétrant).

Toutefois, les derniers kilomètres sont souvent les plus difficiles à atteindre : soit sous une voirie importante qui n'a pas encore été rénovée, soit résultant d'une multitude de petits tronçons éparpillés sur le territoire du GRD.

TABLEAU 3 REPARTITION DES MATERIAUX CRITIQUES DU RESEAU AU 31.12.2016

Km de conduite au 31.12.2016	Fibro- ciment	Fonte	PVC
ORES (Total)	66,11	71,39	2,52
ORES Brabant wallon	56,83	1,17	-
ORES Hainaut	-	59,27	-
ORES Mouscron	-	3,04	2,52
ORES Namur	9,27	7,91	-
RESA	-	2,84	-
Gaselwest	0,02	-	-
Total général	66,13	74,22	2,52

Les plans introduits prévoient entre autres :

TABLEAU 4 OBJECTIFS DE REMPLACEMENT DES CONDUITES EN MATERIAUX LES PLUS CRITIQUES

GRD	Objectif(s)
ORES Brabant wallon	Remplacement systématique des conduites (fibro-ciment et fonte) là où des travaux sont réalisés. 4 km/an de conduites fibro-ciment 100 m/an de conduites en fonte
ORES Hainaut	13 km/an de conduites en fonte 1,5 km/an de conduites en acier mince
ORES Mouscron	
ORES Namur	300 m/an de conduites en acier mince 1 280 m/an de conduites en fibro-ciment 1 800 m/an de conduites en fonte
RESA	Porter la capacité de renouvellement de 14 km/an en 2018 à 25 km/an en 2022
Gaselwest	Remplacement des 19 derniers mètres de fibro-ciment

Par contre, aucune perspective n'existe à ce jour pour les matériaux posés actuellement. Comme déjà mentionné, il conviendra de s'interroger dans le futur sur la durée de vie raisonnable des matériaux considérés comme plus pérennes. Les GRD mettent progressivement en place des outils de priorisation, basés sur les risques potentiels de défaillance. Toutefois, aucun accroissement budgétaire n'est en vue pour le moment exception faite de RESA qui indique vouloir porter sa capacité de renouvellement de 14 km/an actuellement à 25 km/an en 2022.

Le taux moyen de renouvellement du réseau varie de 0,0 à 1,3 % en fonction des régions, ce qui correspond à une durée de vie théorique moyenne de 152 ans. Ceci doit évidemment être nuancé car une grande partie du réseau est jeune. En 2015, l'âge moyen du réseau wallon était de 27 ans (23 ans pour le réseau MP et 28 ans pour le réseau BP). Pour ORES Luxembourg, le plus jeune des réseaux, on est actuellement plus dans une logique de développement et d'extension du réseau que dans son renouvellement, ce qui explique le temps estimé extrêmement élevé pour un renouvellement complet du réseau.

TABEAU 5 *Taux de renouvellement du réseau et durée nécessaire au renouvellement complet (bases sur les renouvellements prévus de 2018 à 2022)*

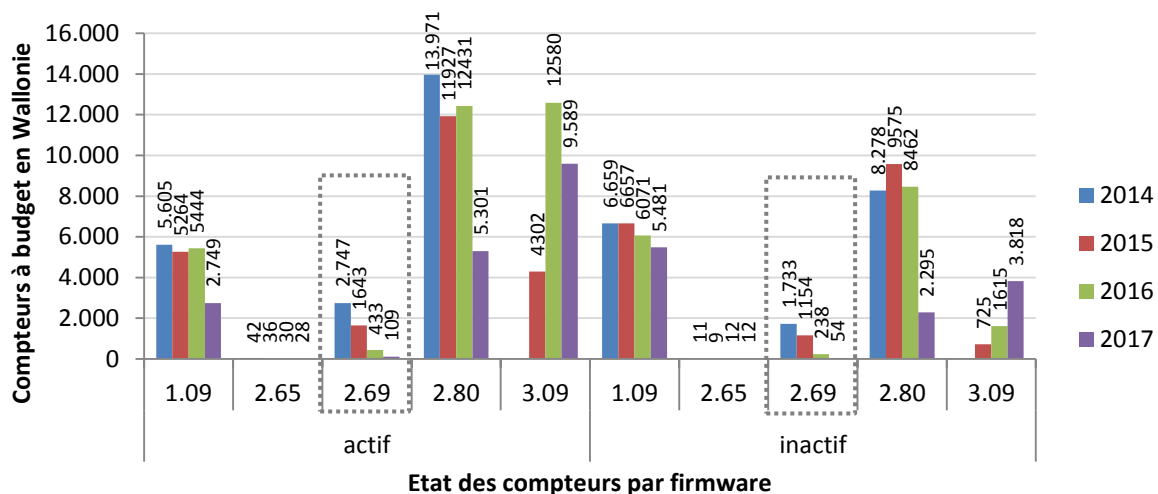
GRD	Renouvellements prévus (moyenne annuelle 2018-2022) [m]	Longueur du réseau au 31/12/16 [km]	Taux de renouvellement du réseau prévu	Durée renouvellement complet sur base du taux 2018-2022 [années]
Gaselwest	200	238	0,1%	1.189
ORES Brabant wallon	18.806	1.922	1,0%	102
ORES Hainaut	37.482	5.869	0,6%	157
ORES Luxembourg	302	322	0,1%	1.066
ORES Mouscron	2.121	530	0,4%	250
ORES Namur	10.183	788	1,3%	77
RESA	20.844	4.009	0,5%	192
Wallonie	89.938	13.677	0,7%	152

3.5. Le cas particulier des travaux sur compteurs

La situation s’est nettement améliorée depuis le changement de législation en matière de métrologie intervenu en 2012. Les obligations récurrentes ont été considérablement assouplies : plus de remplacement systématique des compteurs trentenaires, allègement des conclusions des derniers sondages du fait de l’élargissement de la plage de tolérance. En revanche, il y a lieu de tenir compte de la plus grande incertitude quant aux résultats des futurs sondages : de grandes quantités de compteurs pourraient subitement être déclarés inaptes. C’est pourquoi les GRD prévoient toujours des enveloppes non nominatives pour couvrir ce risque.

Côté compteurs à budget « à risque », la situation est maîtrisée. Seule la famille 2.69 fait l’objet d’un remplacement plus systématique. Il restait, début 2017, 109 compteurs actifs et 54 inactifs de cette famille.

GRAPHIQUE 9 *Evolution du nombre de compteurs à budget actifs/inactifs par firmware*



Enfin, pour anticiper la fin pressentie des compteurs à budget dans leur version actuelle :

- RESA a prévu de placer des compteurs communicants dès 2020 ;
- ORES déposera une demande de budget spécifique comme le prévoit la méthodologie tarifaire 2019-2023 ;
- Gaselwest évoque les projets d'Eandis en matière de smart metering.

3.6. Les petites extensions et le raccordement standard

Le nouveau décret prévoit que le Gouvernement est habilité à définir la méthode permettant d'évaluer le caractère économiquement justifié d'une extension de réseau ; il fait en cela écho aux modifications en matière de compétence tarifaire. De même, il modifie légèrement la définition du raccordement standard, puisque celui-ci est conditionné au prélèvement de gaz dans l'année. En revanche, l'éventuelle traversée de voirie est à prendre en compte dans la gratuité. Ces dispositions sont susceptibles d'influencer le volume d'investissement dans les années futures.

Suite au nouveau décret, le Gouvernement n'a pas défini de méthode quant au caractère économiquement justifié des extensions. Dès lors, les GRD procèdent à une analyse économique comme par le passé ; cette analyse met en balance les recettes escomptées avec les investissements nécessaires.

3.7. Les extensions stratégiques

Il n'y a pas plus de nouvelle politique en la matière. Les derniers chantiers sont en cours et seules quelques rares opportunités permettent de réels développements. La priorité est désormais mise sur la fiabilisation des poches de réseaux non bouclées et sur la densification des réseaux existants.

Quelques projets sont renseignés dans les plans introduits par les GRD :

- ORES Hainaut : poursuite du renforcement de l'alimentation du Sud de Charleroi ;
- ORES Luxembourg : projet d'extension (10 km) à l'étude à Libramont permettant de desservir 800 clients ;
- RESA : l'achat de terrains pour futures cabines et un grand projet d'extension à Liège (rue Prébendiers – F. Nyst).

3.8. Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités

Les gestionnaires de réseau indiquent qu'ils rencontrent de plus en plus d'entraves dans l'exécution des chantiers de poses : autorisations d'ouverture refusées, contraintes d'urbanisme lors de la construction de cabines, impositions techniques pénalisantes (profondeur de pose augmentée, réfection d'une portion de voirie ou trottoir plus importante que la largeur strictement nécessaire à l'exécution du chantier...), etc. Tant le planning que le budget des chantiers peuvent en être considérablement affectés.

La CWaPE rappelle l'intérêt de mieux baliser les missions de service public afin d'éviter que ce genre d'entrave n'occasionne des surcoûts inutiles, voire ne porte à conséquence plus lourde si des entretiens indispensables ne peuvent être réalisés en temps utile.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du décret dit « impétrant » si elle présente des opportunités en matière de synergies, elle ne devrait toutefois pas toujours faciliter la tâche des GRD. En effet, si l'opportunité d'intervenir à un endroit du réseau est manquée, la voirie ne pourra plus être ouverte

avant un délai de l'ordre de cinq ans. Certains GRD sont déjà confrontés à ce type de difficulté, en particulier dans quelques communes du Brabant wallon.

3.9. La conversion L/H

Le chantier important de la conversion des zones alimentées en gaz L débutera dans les prochaines années et une expérience-pilote a déjà eu lieu en 2016 dans la commune de Houthalen. Le planning actuellement pressenti au sein de Synergrid impactera certaines zones dès 2018. Il n'est cependant pas encore possible de déterminer avec précision le calendrier des investissements à consentir. La CWaPE a toutefois demandé aux GRD d'examiner comment anticiper au mieux ce changement, notamment lors de la conversion de poches de réseaux 25 mbar en réseaux 100 mbar.

Le tableau ci-dessous donne une estimation du nombre de raccordements impactés par GRD et par année sur base du dernier planning pressenti. En Wallonie, ce sont près de 111 000 raccordements qui seront impactés de 2018 à 2024, pour la plus grande partie situés dans le Brabant wallon.

			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
EANDIS	790,712	-	Under Investigation		16	40,258	56,607	42,924	43,308	46,858	39,955	64,541	99,717	111,616	122,457	122,455
Infrax ⁽¹⁾	134,671	4,886			60,655	-	6,090	-	-	-	3,103	16,124	32,930	3,830	7,053	-
Ores	109,396	-			-	10,555	5,867	9,223	2,162	38,828	42,761	-	-	-	-	-
Sibelga ⁽¹⁾	500,116	-			-	-	51,058	148,053	197,249	103,756	-	-	-	-	-	-
Resa ⁽¹⁾	2,127	-			2,127	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1,537,022	4,886			62,798	50,813	119,622	200,200	242,719	189,442	85,819	80,665	132,647	115,446	129,510	122,455

(1)Inactive connections included

Source : Synergrid – planning indicatif

3.10. Les projets innovants et structurants non repris dans les plans

Dans un marché de l'énergie en pleine mutation, le marché du gaz connaît également des perspectives nouvelles. Pour faire face à de nouveaux défis, les réseaux devront s'adapter.

Des projets d'injection de biométhane dans les réseaux de gaz sont à l'étude et des demandes de raccordement ont été introduites en 2016 auprès de GRD. Par ailleurs, un arrêté du Gouvernement wallon est en préparation (approuvé en deuxième lecture le 22 juillet 2016) pour mettre en place un mécanisme de soutien à la production. Les investissements consentis par les GRD et relatifs à ces injections de biométhane dans les réseaux n'ont toutefois pas été pris en compte dans les plans introduits.

D'autre part, en dépit de l'intérêt croissant du CNG, les GRD wallons n'ont pas non plus pu identifier, à ce stade, un impact significatif sur la structure de leurs réseaux. Quelques projets éclosent aujourd'hui, mais ces rares stations sont encore aujourd'hui considérées comme de simples URD isolés. Toutefois, les choses pourraient évoluer prochainement.

Notons que la méthodologie tarifaire 2019-2023 (en consultation) prévoit des tarifs spécifiques pour l'injection et pour les pompes CNG.

4. AVIS DE LA CWAPE

Conformément à l'article 16, §3, du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz et de ses modifications ultérieures, la CWAPE a examiné la version finale des plans d'investissement présentés par les GRD en vue d'assurer la continuité d'approvisionnement, la sécurité, le développement et l'extension du réseau dans des conditions socialement, techniquement et économiquement raisonnables.

Sur base des informations présentées ci-dessus, au terme de son examen et des divers échanges avec les GRD, la CWAPE ne relève plus d'incohérence dans les choix techniques proposés, de nature à entraver la bonne exécution des missions imparties au GRD. Ces constats ne relèvent évidemment en rien les GRD de leur responsabilité permanente d'exploitant de réseau.

La CWAPE rappelle qu'en application des dispositions décrétales, « le plan d'investissement couvre une période correspondant à la période tarifaire », laquelle porte sur la seule année 2018. Néanmoins, afin d'offrir certaine visibilité opérationnelle sur les années suivantes et d'anticiper la prochaine période tarifaire de cinq ans (2019-2023), la CWAPE a pris l'option, comme les années précédentes, de prendre en compte l'ensemble du plan. Cette approche n'est pas pénalisante, le processus de planification prévoyant une mise à jour périodique.

Quelques remarques/points d'attention ont été formulés de manière individuelle aux GRD, ils sont repris ci-dessous.

4.1. **GASELWEST**

La CWAPE prend acte du fait que Gaselwest ne communique aucun investissement au-delà de 2019 ; Gaselwest invoquant que les réseaux gaz des communes de Comines-Warneton, Celles et du Mont-de-l'Enclus ne seront plus de sa responsabilité dès 2020.

La CWAPE relève que, pour 2018, le plan introduit est principalement constitué d' « *Extension MP dans la perspective d'un transfert du réseau de Gaselwest à Ores* » d'un montant total brut de près de 570 k€ ; soit près des trois quarts du budget total d'investissement de cette même année.

La CWAPE propose d'accepter la mise en œuvre des investissements 2018 ; les investissements relatifs aux extensions MP prévues dans la perspective d'un transfert du réseau étant toutefois approuvés sous condition du transfert effectif du réseau vers un autre GRD. En effet, compte tenu des incertitudes qui pèsent sur le futur des activités de Gaselwest en Région wallonne, la CWAPE ne souhaite pas à ce stade se prononcer définitivement sur ces derniers investissements.

4.2. **ORES**

La CWAPE prend acte qu'ORES n'a introduit aucun budget relatif aux projets de promotion du gaz naturel et smart metering ; ORES indiquant que ceux-ci feront l'objet de demandes de budgets complémentaires dans le cadre des discussions relatives à la prochaine proposition tarifaire. De même, la CWAPE admet que les informations concernant la conversion L/H soient indicatives et qu'elles devront être précisées lorsque la stratégie de conversion sera définitivement établie.

Par ailleurs, concernant le placement de compteurs intelligents prévu dans les plans précédents, la CWAPE constate qu'il n'est plus repris dans les plans 2018-2022 ; ORES indiquant que ni la stratégie, ni le matériel ne sont définis actuellement.

La CWaPE constate que les volumes de pose prévus pour 2016 n'ont pas été rencontrés et se demande s'il s'agit d'un phénomène structurel ou conjoncturel. Elle procédera dès lors à un suivi plus précis pour les prochains exercices.

Comme l'année précédente, le plan d'investissement met en évidence un risque de problèmes d'approvisionnement, selon les simulations en Q-11°C, en cas d'hiver exceptionnel pour les réseaux en aval de quelques stations de réception (Enghien, Baulers, Hélécine, Tubize, Athus). De même, les plans mettent en évidence des niveaux pressions peu élevés en certains points du réseau (Feluy, Jemappes, Ath, Deux-Acren, Herseaux). ORES a d'ores et déjà programmé des actions pour chacun de ces éléments ; la CWaPE sera particulièrement attentive au suivi de ceux-ci lors de l'analyse du prochain plan d'investissement.

La CWaPE constate que le projet destiné à sécuriser l'alimentation de Ciney en cas d'hiver exceptionnel a pris du retard, mais, selon le GRD, sans impacter l'échéance de 2019 pour sa finalisation.

La CWaPE constate que certains remplacements imposés pour fin décembre 2016 par la métrologie n'ont pu être menés à terme (en particulier les compteurs de la série « ELSTER-KROMSCHRÖDER G6 2003 »). La CWaPE invite ORES à procéder au rattrapage nécessaire.

En conclusion, la CWaPE propose d'accepter la mise en œuvre du plan soumis, moyennant la prise en compte des remarques ci-dessus.

4.3. RESA

La CWaPE constate agréablement que, si RESA n'avait pu fournir tous les éléments du plan d'investissement 2017-2021 repris dans les lignes directrices mises à jour début 2016, l'ensemble des éléments requis a bien été communiqué dans ce nouveau plan d'investissement 2018-2022.

La CWaPE prend acte de la volonté de RESA d'augmenter sa capacité de renouvellement des conduites de 14 km/an actuellement à 25 km/an en 2022. La CWaPE n'y voit pas d'objection, pour autant que cela se fasse dans le respect de la méthodologie tarifaire.

La CWaPE prend acte également de l'intention de RESA de placer des compteurs communicants dès 2020 en lieu et place des compteurs à budget actuels. La CWaPE n'a toutefois pas été informée quant au modèle de compteur retenu.

La CWaPE prend finalement acte que les investissements liés aux actifs réseaux découlant de l'action de promotion du gaz naturel sont intégrés dans le plan d'investissement (à raison de 80 % du nombre de raccordements prévus dans la proposition tarifaire 2017 ; par hypothèse les 20 % restants sont considérés comme des URD inactifs devenant actifs).

En conclusion, la CWaPE propose d'accepter la mise en œuvre du plan soumis, moyennant la prise en compte des remarques ci-dessus.

ANNEXE I – NOTE D'EXAMEN DES PLANS D'INVESTISSEMENT



CWAPE
Commission
Wallonne
pour l'Energie

Date du document : 17/07/2017

NOTE D'EXAMEN

Annexe à l'avis CD-17g17-CWaPE-1706

PLANS D'INVESTISSEMENT 2018-2022 DES GESTIONNAIRES DE RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

*rendue suite à l'examen réalisé en application de
l'article 16 du décret du 19 décembre 2002
relatif à l'organisation du marché régional du gaz*

Table des matières

1.	REMARQUE CONCERNANT LE CALENDRIER D'EXECUTION DES PLANS.....	4
2.	BILAN DES REALISATIONS PRECEDENTES ET EN COURS	4
2.1.	<i>Pose de conduites</i>	4
2.2.	<i>Branchements : renouvellements et nouveaux</i>	7
2.3.	<i>Respect des plans introduits antérieurement</i>	9
3.	LES BESOINS EN CAPACITE	10
3.1.	<i>Points d'injection : suivi des points sensibles identifiés les années précédentes</i>	11
3.2.	<i>Points d'injection : points sensibles identifiés dans les plans 2018-2022</i>	13
3.3.	<i>Chutes de pression : principaux points sensibles</i>	13
4.	L'ASSAINISSEMENT DES RESEAUX.....	14
4.1.	<i>Conduites en acier et en polyéthylène</i>	15
4.2.	<i>Conduites en matériaux « anciens »</i>	16
4.3.	<i>Remplacements curatifs</i>	17
5.	LES TRAVAUX SUR COMPTEURS ET BRANCHEMENTS	17
6.	LES IMPOSITIONS EXTERIEURES	18
7.	LA CONVERSION L/H	18
8.	LES PETITES EXTENSIONS ET LA RENTABILITE	19
9.	LES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE	19
10.	LES EXTENSIONS STRATEGIQUES	19
11.	BILAN STATISTIQUE REGIONAL ET PAR GRD	20
12.	LES BUDGETS.....	22

Index graphiques

Graphique 1	Evolution des longueurs de réseaux.....	5
Graphique 2	Poses de conduites – Moyenne glissante sur 3 années	6
Graphique 3	Réalisation de branchements	8
Graphique 4	km de conduites planifiées (2015) et réalisées (2016) – Détail Adaptation/Extension	9
Graphique 5	km de conduites planifiées (2015) et réalisées (2016) – Total.....	10
Graphique 6	Degrés-jour 16 équivalents par hiver (décembre, janvier, février)	11
Graphique 7	Part des matériaux constituant le réseau de distribution au 31/12/2016.....	15
Graphique 8	Evolution des longueurs de conduites en fibro-ciment et en fonte.....	16
Graphique 9	Evolution des longueurs de conduites en PVC	16
Graphique 10	Investissements bruts dans les réseaux (2003 à 2016 : réalisé 2017 à 2022 : projections)	22

Index tableaux

Tableau 1	Bilan des poses de conduites en 2016 (en km)	4
Tableau 2	Longueur des réseaux (en km)	5
Tableau 3	Bilan des réalisations de branchements en 2016.....	7
Tableau 4	Points d'injection sensibles identifiés lors des plans précédents	11
Tableau 5	Points d'injection sensibles identifiés dans les plans 2018-2022.....	13
Tableau 6	Chutes de pression et engorgements identifiés dans les plans 2018-2022	14
Tableau 7	Assets prévus par ORES pour la conversion L/H.....	18
Tableau 8	Bilan statistique régional par GRD pour l'année 2018	20
Tableau 9	Synthèse générale des prestations 2016 (réalisé).....	21
Tableau 10	Synthèse générale des prestations 2018 (plans).....	21

1. REMARQUE CONCERNANT LE CALENDRIER D'EXECUTION DES PLANS

Même si les plans introduits ont une portée de cinq ans, en matière de réalisation de chantier, des prévisions à plus de six mois demeurent souvent difficiles à établir. Les incertitudes vont croissant à mesure que le terme s'allonge, rendant très illusoires des prévisions au-delà de deux à trois ans. Cette rapide dégradation dans la précision s'explique d'une part par l'interdépendance très marquée du planning de pose avec des facteurs externes non maîtrisés par le GRD (calendriers des travaux de tiers, disponibilité des entrepreneurs, impacts du décret « impétrants », décision d'investissement des nouveaux clients, etc.). A cela s'ajoutent les arbitrages budgétaires qui peuvent encore avoir lieu en fin d'année par les instances des GRD et en cours d'exercice au gré des imprévus opérationnels.

En toute logique donc, une proportion croissante des budgets annoncés pour les années futures est allouée sous forme d'enveloppes « non nominatives », c'est-à-dire non dédiées à des projets spécifiques. Ces mêmes projets étant parfois regroupés en « portefeuille » de potentiel.

Dès lors, l'attention a été essentiellement concentrée sur des projets pour les prévisions des premières années du plan et sur les postes budgétaires pour les années suivantes.

2. BILAN DES REALISATIONS PRECEDENTES ET EN COURS

Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu global, pour la Wallonie et par GRD :

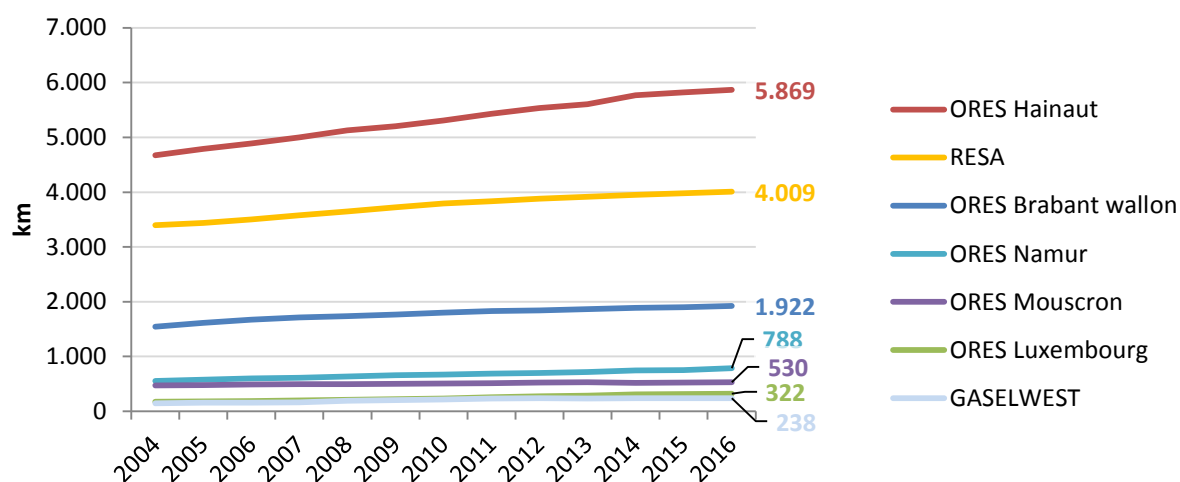
- des variations enregistrées par le réseau de distribution, en termes de longueur de canalisation par matériau constitutif et par niveau de pression ;
- des renouvellements de branchements et des nouveaux raccordements.

2.1. Pose de conduites

TABEAU 1 BILAN DES POSES DE CONDUITES EN 2016 (EN KM)

GRD	Adaptation	Extension	Total
Gaselwest	0,4	0,4	0,8
ORES Brabant wallon	17,3	13,3	30,6
ORES Hainaut	44,6	37,6	82,2
ORES Luxembourg	0,9	4,6	5,5
ORES Mouscron	5,0	5,3	10,3
ORES Namur	10,4	9,1	19,5
RESA	20,9	22,1	42,9
Wallonie	99,4	92,4	191,8

GRAPHIQUE 1 EVOLUTION DES LONGUEURS DE RESEAUX

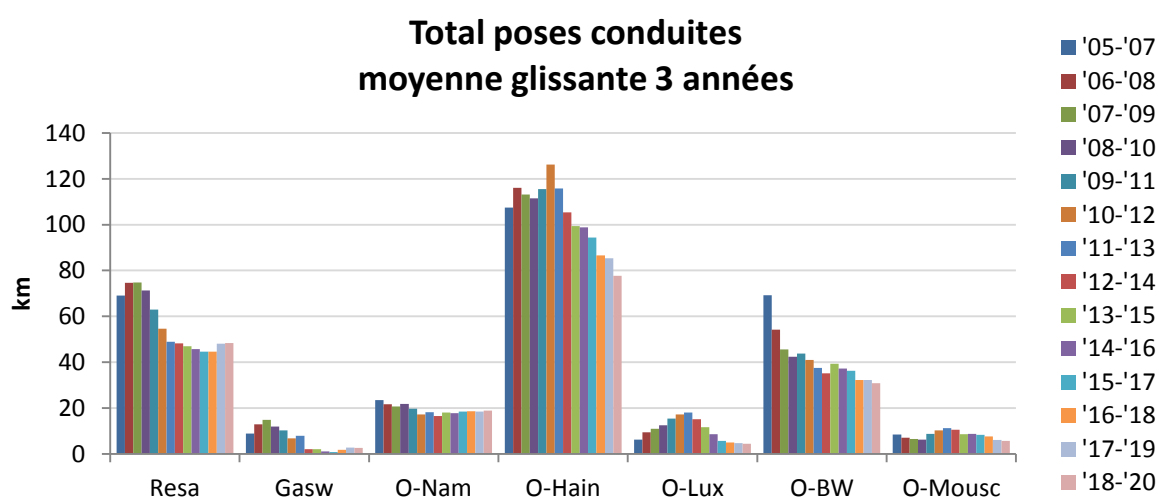
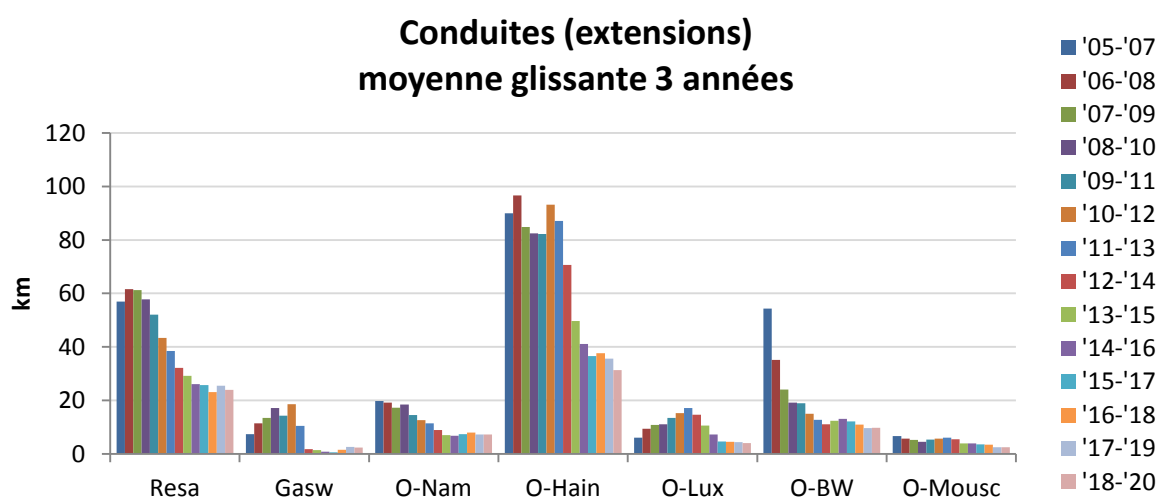
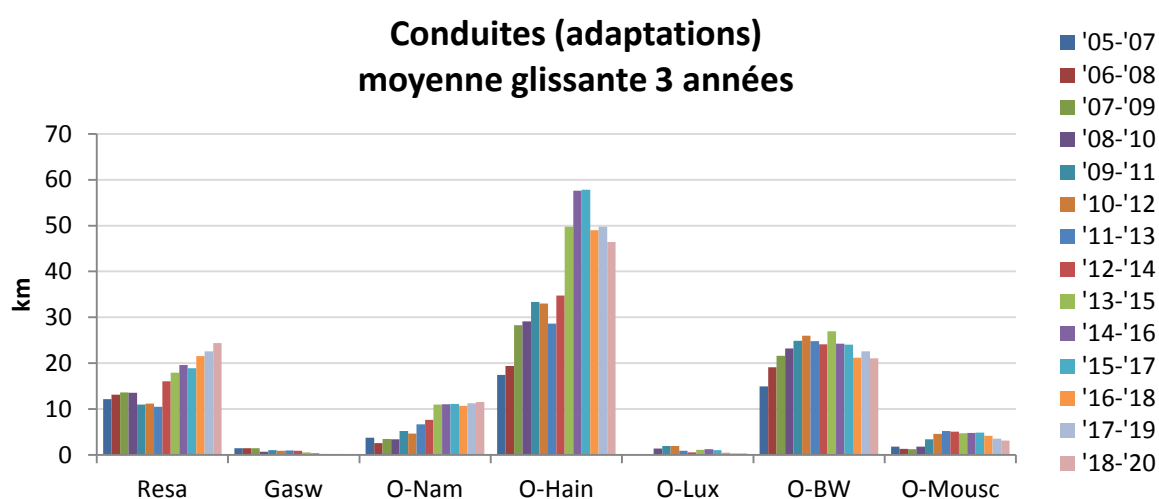


TABEAU 2 LONGUEUR DES RESEAUX (EN KM)

Année	GASEL-WEST	ORES Brabant wallon	ORES Hainaut	ORES Luxembourg	ORES Mouscron	ORES Namur	RESA	Wallonie
2004	142	1.543	4.676	175	470	551	3.397	10.955
2005	155	1.614	4.789	179	476	577	3.437	11.227
2006	159	1.673	4.889	185	487	598	3.503	11.493
2007	165	1.713	5.002	197	493	610	3.580	11.759
2008	189	1.738	5.127	210	496	637	3.648	12.045
2009	201	1.763	5.207	221	503	657	3.724	12.275
2010	213	1.802	5.308	233	507	672	3.791	12.527
2011	232	1.827	5.433	255	513	687	3.834	12.781
2012	235	1.840	5.538	272	523	699	3.882	12.989
2013	235	1.864	5.608	288	529	715	3.914	13.152
2014	236	1.887	5.769	305	520	743	3.949	13.410
2015	238	1.902	5.822	315	525	749	3.982	13.531
2016	238	1.922	5.869	322	530	788	4.009	13.677

Les graphiques suivants montrent l'évolution des adaptations et extensions depuis qu'existe l'obligation de planification découlant du décret. Afin de s'affranchir des biais liés aux années particulières, ces graphiques reprennent l'évolution d'une moyenne glissante sur trois années. Les données relatives aux années ultérieures à 2016 sont bien sûr des prévisions, ce qui influence les dernières valeurs.

Le paramètre repris est la longueur de conduites posées, un indicateur parmi d'autres, puisqu'un réseau comprend d'autres éléments tels des cabines, des déversoirs, des postes de réception, des protections cathodiques, ...



2.2. Branchements : renouvellements et nouveaux

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de renouvellements de branchements ainsi que le nombre de nouveaux branchements réalisés en 2016.

TABLEAU 3 BILAN DES REALISATIONS DE BRANCHEMENTS EN 2016

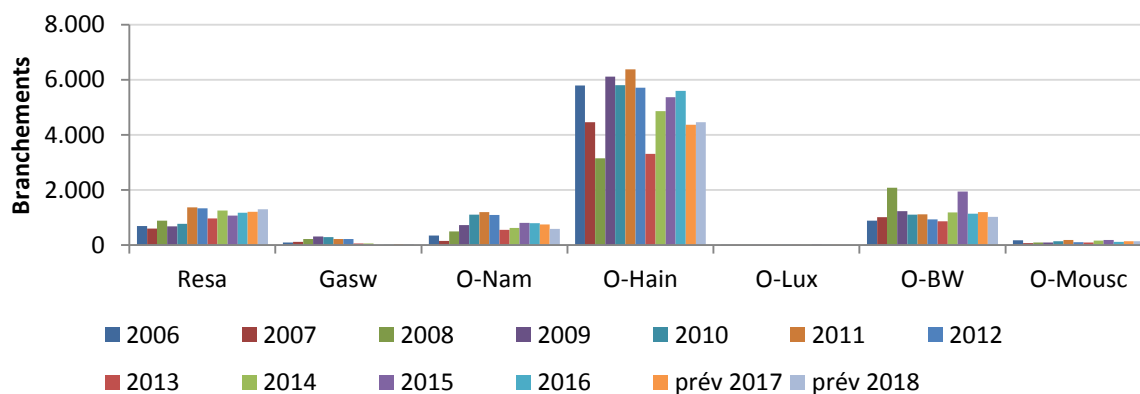
	Branch. renouvelés	Taux de renouvel- lement	Nouveaux branchements	Taux de croissance	Raccorde- ments standards
Gaselwest	12	0,2%	123	1,8%	nd
ORES Brabant wallon	1.140	1,6%	1.255	1,7%	1.806
ORES Hainaut	5.596	2,0%	3.674	1,3%	5.059
ORES Luxembourg	17	0,2%	216	2,7%	453
ORES Mouscron	112	0,5%	265	1,1%	418
ORES Namur	796	2,9%	450	1,6%	861
RESA	1.178	0,5%	1.611	0,7%	nd
Wallonie	8.851	1,4%	7.594	1,2%	8.597

Rappelons que la nécessité d'intervenir pour renouveler un branchement est fortement tributaire de l'historique du réseau et de la technique de raccordement utilisée. On peut donc difficilement comparer les GRD entre eux sans rentrer dans cette analyse plus fine.

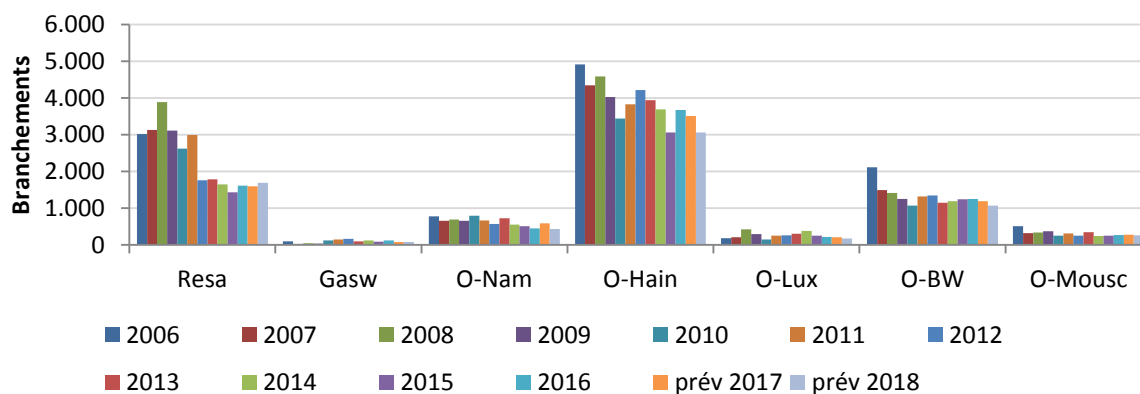
Un effet de « génération technologique » est également présent. Le remplacement des conduites en fonte, PVC, acier mince ou fibrociment s'accompagne souvent d'un assainissement préventif des branchements. Depuis les années quatre-vingt, le polyéthylène a fait son apparition. Ce saut technologique induit que le nombre de branchements postérieurs à cette date nécessitant une intervention devrait graduellement diminuer et permettre un certain confort, du moins jusqu'au moment encore indéterminé à ce jour où le polyéthylène manifesterait des signes de vétusté.

Les graphiques suivants montrent l'évolution des renouvellements et des nouveaux branchements par GRD, depuis 2005. Pour les années 2017 et 2018, il s'agit bien entendu de prévisions sur base des plans. Notons que pour 2017 et 2018, il n'a pas été tenu compte des branchements prévus dans le cadre des budgets spécifiques liés à l'action de promotion du gaz ; celle-ci n'était pas reprise dans le plan d'investissement.

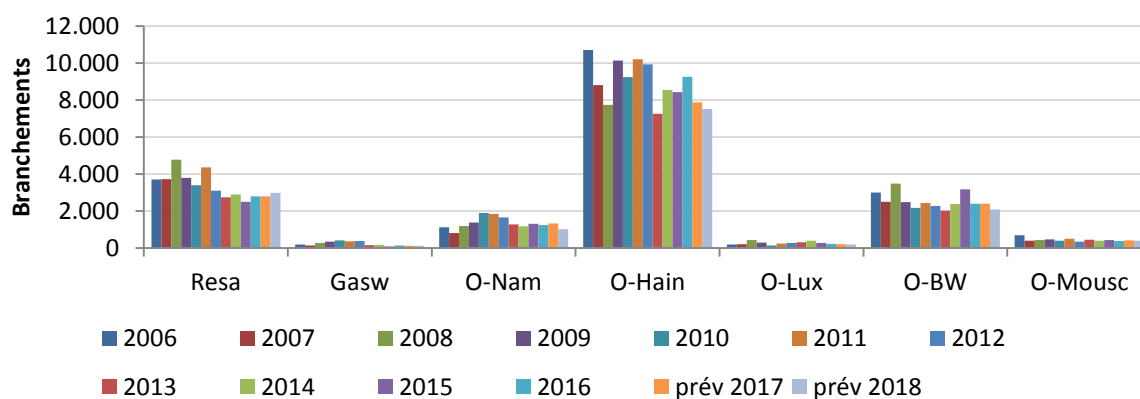
Renouvellements branchements



Nouveaux branchements



Total branchements (renouvellements + nouveaux)



2.3. Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du SPW-DGO1, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergies avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes ponctuelles, etc.

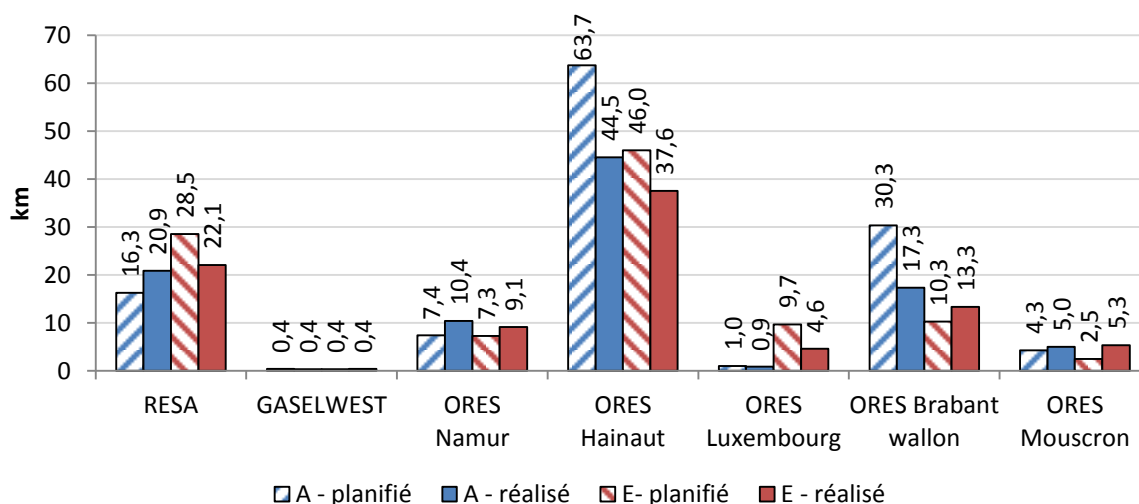
Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE de :

- la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports) ;
- l'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques).

Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p.ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions, etc.). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

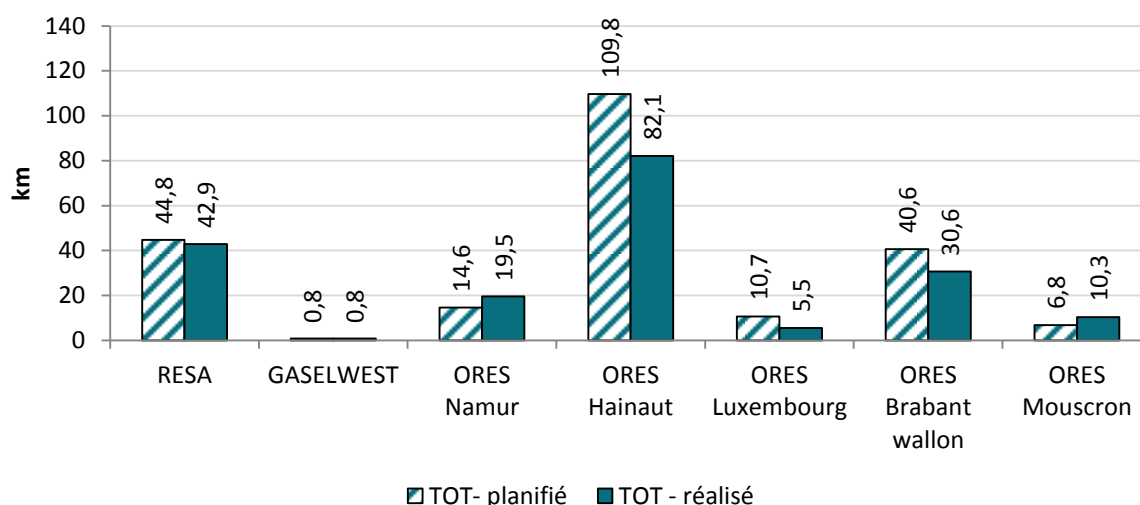
Pour les raisons évoquées ci-dessus, des divergences entre prédiction et réalisation peuvent apparaître. Pour les détails, on se référera directement aux dossiers des GRD transmis par ailleurs.

GRAPHIQUE 4 KM DE CONDUITES PLANIFIEES (2015) ET REALISEES (2016) – DETAIL ADAPTATION/EXTENSION



La CWaPE a interpellé ORES à propos de l'écart constaté entre les quantités planifiées et réalisées pour ORES (Hainaut et Brabant wallon). ORES justifie cet écart par le fait que les quantités réalisées en termes de pose sont influencées par les calculs de rentabilité, les impositions communales et les synergies. L'analyse des prochains plans permettra de voir s'il s'agit là d'un phénomène ponctuel ou structurel.

GRAPHIQUE 5 KM DE CONDUITES PLANIFIEES (2015) ET REALISEES (2016) – TOTAL



Seules les conduites mises sous gaz sont répertoriées, ce qui correspond à peu près aux poses. Néanmoins, pour des gros chantiers, lorsque la mise sous gaz est différée sur une autre année, ces statistiques sont sous-évaluées. Par ailleurs, le glissement fréquent de projets d'une année sur l'autre rend très difficile une appréciation comparative de la réalisation effective des prestations.

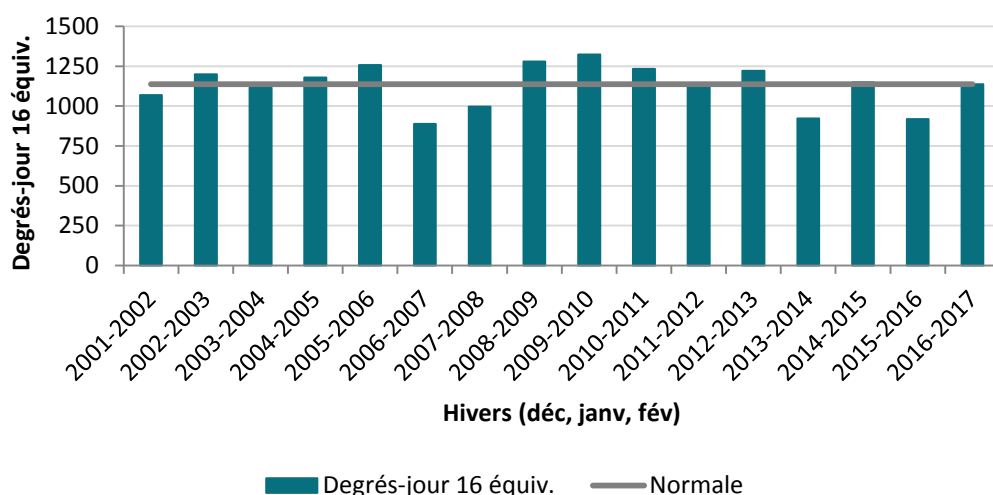
3. LES BESOINS EN CAPACITE

Les besoins en capacité du réseau font l'objet d'un suivi attentif. L'attention est portée sur les réserves de capacité aux points d'injection, par comparaison entre les capacités contractuelles liant le GRD à Fluxys et les pointes hivernales enregistrées ou simulées à -11°C, ainsi que sur les mesures de pression disséminées sur les points bas du réseau ou en sortie de cabine.

Lorsqu'ils se présentent, les points sensibles font l'objet d'un suivi et d'actions spécifiques : passage à 100 mbar de réseaux 21/25 mbar avec placement d'écrêteurs sur les branchements, adaptation ou ajout de postes de réception en concertation avec Fluxys, modification de cabines réseaux, bouclages en vue de renforcer le débit sur une section de réseau et d'en sécuriser l'approvisionnement, ...

Comme le montre le graphique ci-dessous, les derniers hivers ont été relativement doux. Il faut remonter à l'hiver 2012-2013 pour totaliser des degrés-jour significativement plus élevés que ceux de la normale établie sur la période allant de 1986 à 2015.

GRAPHIQUE 6 DEGRES-JOUR 16 EQUIVALENTS PAR HIVER (DECEMBRE, JANVIER, FEVRIER)



3.1. Points d'injection : suivi des points sensibles identifiés les années précédentes

TABLEAU 4 POINTS D'INJECTION SENSIBLES IDENTIFIES LORS DES PLANS PRECEDENTS

Nœud / Constat	Action qui avait été envisagée	Etat des lieux
RESA		
Trooz Q hivernal élevé	Bouclage avec Chaudfontaine. Nouveau poste unique en remplacement de Trooz, Décormétal et Prayon.	Cette situation a été résolue par la reprise des cabines « Prayon », « Décormétal » et « Trooz » en une seule implantation dont la construction est terminée et opérationnelle depuis fin 2016.
Montegnée	Soutien à la boucle Montegnée-Flémalle rive gauche via la mise en service d'« Ivoz-Ramet 2 ».	La mise en service prévue initialement fin 2016 est reportée au printemps 2018.
Ivoz-Ramet comptage ne répond plus aux exigences Fluxys	Réalisation de 2 nouveaux postes (15b/5b « Seraing pont du Val » et 15b/20mbar « Ivoz-Ramet 2 »). Pose d'un feeder 15b depuis Ivoz-Ramet jusqu'au futur poste « Seraing Pont du Val » (projet 3498)	Etude finalisée ; le poste 15b/5b devrait être opérationnel au printemps 2018. La pose du feeder a débuté. La mise en service est prévue pour le printemps 2018.
Thimister Zoning des Plénesses en plein développement	Sécuriser l'approvisionnement du zoning avec une deuxième cabine 15b/5b.	Prévu pour 2018.
Gaselwest		
Rien à signaler.		
ORES Brabant wallon		
City gate de Baulers Q-11°C > TD	Une analyse complète de l'alimentation de Nivelles est prévue. TD envisageable de 20.000 Nm³/h (12.500 actuellement).	Analyse en cours.
City gate d'Hélécine	Renforcement planifié.	La capacité mise à disposition par Fluxys a été augmentée de 2500 m³/h à 4000 m³/h mi-2016. C'est la limite maximale sans renouvellement complet des installations de Fluxys.

Nœud / Constat	Action qui avait été envisagée	Etat des lieux
		La ZAE de l'IBW est en cours développement à cet endroit. Si les besoins devaient augmenter à l'avenir, il faudrait un engagement ferme de l'IBW avant de procéder aux travaux. Le développement de cette ZAE est donc à surveiller. Avec la conversion L/H, un gain de 10% sur les débits est attendu.
ORES Hainaut		
City gate Enghien Q hivernal élevé : (Q-11°C : 3.800 Nm³/h TD : 4.000Nm³/h)	Rien de prévu à ce stade, avec la conversion L/H, il y a un gain de 10 % espéré.	La situation est monitorée.
ORES Luxembourg		
Athus Q hivernal élevé	Le plan précédent évoquait une demande client en stand-by qui pourrait déboucher sur l'augmentation de la TD (capacité technique étant de 1 800 m³/h).	Le client a annulé sa demande. Pour ORES la capacité est suffisante et reste un point d'attention.
ORES Mouscron		
Rien à signaler.		
ORES Namur		
Gembloux	Réorganisation réseau en collaboration avec Fluxys et ORES BW. Impact positif sur Hélécinne. Bouclage avec Sombreffe et regroupement dans nouvelle SRA « Grand Manil ». 2 ^{ème} poste était prévu à Gembloux pour 2016.	Projet postposé (pas de faiblesse rencontrée) et une autre solution technique envisagée.
Ciney	L'approvisionnement de Ciney est à sécuriser. Augmentation de débit puis de la pression amont en discussion avec Fluxys. Deux nouveaux postes ORES à construire. La situation pourrait devenir critique en cas d'hiver exceptionnel.	Le projet a démarré avec du retard lié à l'acquisition d'un nouveau terrain. Les travaux prévus sont les suivants : - Nouveau poste de réception à Véhir (Est de Ciney) à réaliser (2019). Le terrain est acquis et permis octroyé. - Nouveau poste de réception à Achêne. - Bouclage MP de Ciney via le crématorium.
Grand-Namur	La structure du réseau doit être repensée suite à la reprise possible de la canalisation Fluxys entre Namur et Tamines.	Canalisation Fluxys reprise par ORES fin 2015. Création d'un nouveau déversoir 15/4 à Jemeppe s/Sambre, prévu en 2017, et augmentation des pressions. ORES envisage la possibilité de créer un nouveau point d'injection à Flawinne (recherche d'un terrain pour implanter cabine de répartition 15b/4b). Par ailleurs, augmentation de la TD du poste Quai de l'Ecluse est envisagée.

3.2. Points d'injection : points sensibles identifiés dans les plans 2018-2022

TABLEAU 5 POINTS D'INJECTION SENSIBLES IDENTIFIES DANS LES PLANS 2018-2022

Localisation	Constat	Action envisagée ou en cours
ORES Brabant wallon		
Liaison Tubize-Braine-l'Alleud	La liaison entre Tubize (poste Astrid) et Braine-l'Alleud passant par Braine-le-Château et Wauthier-Braine est insuffisante.	Actions en cours : - Soutenir la liaison avec un bouclage à Tubize entre les postes Astrid et Stierbecq. - Augmenter les pressions (pose d'une nouvelle cabine de répartition). - Placer un nouveau réseau MPC à Braine-l'Alleud. - Uniformiser le plan de pression de Braine-l'Alleud.
ORES Hainaut		
Région de Charleroi	Réseau MP : par le passé, il a été observé que la liaison entre les déversoirs d'Aiseau et de Falisolle atteignait sa capacité limite.	Un projet de renforcement a été initié : le remplacement de la conduite vétuste venant de Chatelet est en cours de remplacement. Le passage au-dessus de la Sambre sera réalisé en avril 2017.
Région de Mons-La-Louvière	Analyse globale du réseau MP en cours. Différentes possibilités d'amélioration.	Soit augmenter capacité des cabines de répartition de Wasmuel et de Quaregnon ; soit nouvelle cabine d'injection à Thulin.
Wallonie picarde	Etant donné l'extension de la ZAE de Péruwelz, le nouveau client industriel et la possibilité technique limitée d'augmenter la capacité du poste de Quevaucamps, une réflexion est en cours pour renforcer depuis le nord cette zone. Bouclage des réseaux MP ORES Hainaut et ORES Mouscron et passage à 4b sur Tournai ; travaux en cours.	Réflexion est en cours pour renforcer depuis le nord cette zone.
ORES Luxembourg		
City gate Athus	Le Q-11°C s'approche de la capacité contractuelle (1.150 Nm³/h vs 1.200 Nm³/h)	Pour ORES la capacité est suffisante et reste un point d'attention.

3.3. Chutes de pression : principaux points sensibles

Les résultats de campagnes de mesures systématiques effectuées en certains points du réseau permettent de mettre en évidence des chutes de pressions ou des engorgements. Les principaux points identifiés dans les plans 2018-2022 sont repris dans le tableau ci-dessous avec le constat et/ou l'action envisagée. Ces points feront dès lors l'objet d'un suivi pour les plans suivants.

TABLEAU 6 CHUTES DE PRESSION ET ENGORGEMENTS IDENTIFIES DANS LES PLANS 2018-2022

Localisation	Constat et action envisagée
Gaselwest	
Rien à signaler.	
ORES Brabant wallon	
Rien à signaler.	
ORES Hainaut	
Feluy (18 mbar) Chaussée de Marche	Canalisation MP présente dans la rue concernée ; l'ajout d'un point d'injection MP/BP est en cours d'étude. Solution prévue avant l'hiver prochain.
Jemappes (15 mbar) Rue du Château Guillochain	Une conduite en acier mince de faible section perturbe le transfert et génère des pertes de charge anormales. Etude en cours. Solution prévue avant l'hiver prochain.
Ath (18 mbar) Chemin du chien vert	Les travaux ont débuté (coffret de distribution 4b/23mb remplacé) mais ne sont pas encore achevés (pose PE160 au lieu de PE110 sous voies Infrabel). Présence d'eau suspectée dans la canalisation au point bas du passage sous voies.
Deux-Acren (19 mbar)	Travaux de voirie prévus, opportunité de remplacer certaines canalisations d'acier vétuste et augmenter section.
ORES Luxembourg	
Rien à signaler	
ORES Mouscron	
Herseaux (Rue du coucou)	Pression mesurée 17,6 mbar. Il est envisagé de placer un nouveau coffret de distribution (MP-BP) pour soutenir la pression localement.
ORES Namur	
Gembloux	Travaux en cours : bouclage réseau et nouveau poste prévu.
Dinant-Bouvignes	Travaux en cours : passage à 4b.
Tamines	Travaux en cours : création nouveau déversoir 15/4 et augmentation de la pression (liés à la reprise de la canalisation Fluxys).
RESA	
Localités diverses	Une série de bouclages sont prévus. Ceux identifiés pour 2018 sont les suivants : • 3841 - Villers-Le-Bouillet Chée de Waremmes (RN65) • 3849 - Neuville route d'Esneux • 3913 - Jemeppe quai Destrée • 3930 - Soumagne rue Bureau et av de la Libération • 3932 - Huy rue des Trois Ponts + Ste-Catherine • 3832 - Amay rue des jardins • 2915 - Huy rue sous les roches • 3948 - Seraing rues Puits-Marie et Marnix

4. L'ASSAINISSEMENT DES RESEAUX

Les techniques de pose actuelles font largement appel au PE (polyéthylène), matériau très fiable et permettant des interventions faciles. L'acier conserve un grand intérêt, essentiellement pour la moyenne pression type C ($P_{max} = 14,7$ bars), où il est obligatoire, mais aussi en MPB lorsque des impératifs de continuité électrique se posent, pour la protection cathodique. Ce matériau nécessite cependant des précautions au niveau de la protection anti-corrosion, technique bien maîtrisée.

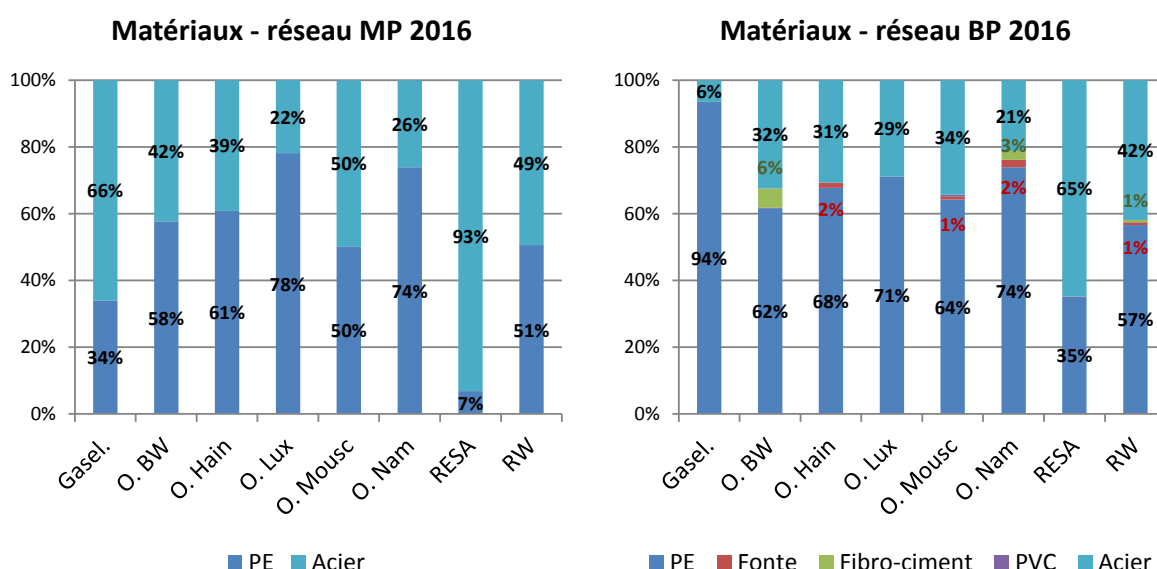
Les anciens matériaux ne posent pas de problèmes particuliers en exploitation normale. Les GRD profitent généralement de synergies avec d'autres travaux, éventuellement de tiers, pour remplacer les tronçons anciens.

L'histoire du développement des réseaux a vu la mise en œuvre de philosophies propres à chaque exploitant. Par conséquent, les technologies sont, en général, concentrées géographiquement, ce qui implique aujourd'hui une concentration des travaux dans certaines régions avec pour corollaire des conséquences budgétaires et, parfois, d'importants problèmes logistiques d'organisation de chantier.

Il est en effet impossible d'ouvrir simultanément toutes les voiries d'une même localité et de procéder au découplage de tous les tronçons de réseaux d'une seule traite.

Les graphiques ci-dessous illustrent la proportion des matériaux constitutifs des réseaux existants, par GRD, au 31/12/2016. Pour la basse pression, les proportions entre matériaux anciens et matériaux actuels diffèrent par GRD, ce qui induit des contraintes budgétaires variables d'une région à l'autre.

GRAPHIQUE 7 PART DES MATERIAUX CONSTITUANT LE RESEAU DE DISTRIBUTION AU 31/12/2016



Pour la moyenne pression, les coûts de pose sont évidemment différents suivant qu'il s'agisse de PE ou d'acier. Cependant, au-delà de ces indicateurs, il convient de prendre en compte la structure et la philosophie du réseau pour évaluer la robustesse de ces choix.

4.1. Conduites en acier et en polyéthylène

L'acier est un matériau relativement stable. Lorsqu'il est remplacé ou pour toute nouvelle pose BP, chez les GRD mixtes, le polyéthylène (PE) lui est souvent préféré. RESA par contre pose encore des conduites acier, suivant les circonstances (p.ex. continuité cathodique dans un réseau historiquement constitué d'acier). Ces deux politiques industrielles sont valables sur le plan technique.

Le PE est le matériau le plus en vogue.

Néanmoins, l'un et l'autre de ces matériaux ont leur élément vétuste : l'acier dit « mince », d'une part, car il a quelques centièmes de millimètre en moins, le PE première génération, d'autre part, réputé plus cassant et vieillissant moins bien. Ces éléments ne sont présents que dans certaines régions d'ORES et font l'objet d'une identification et d'un remplacement progressif, au même titre que les matériaux plus anciens ci-dessous.

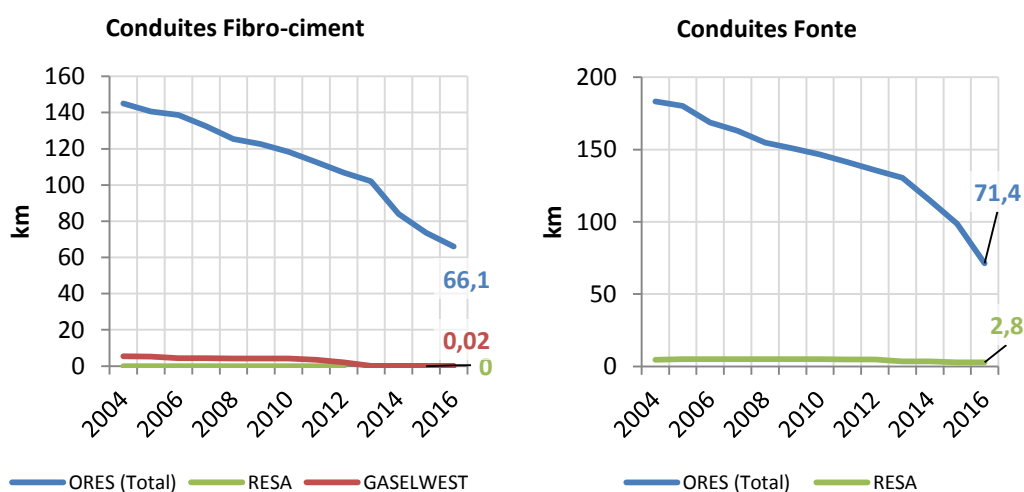
4.2. Conduites en matériaux « anciens »

Les conduites en fibro-ciment sont surtout présentes chez ORES (BW : 57 km ; Namur : 9 km), Gaselwest les ayant pratiquement éradiquées (plus que quelques dizaines de mètres). Ces conduites sont systématiquement remplacées lors des ouvertures de voiries.

Dans le plan introduit, ORES BW et ORES Namur annoncent respectivement un taux de renouvellement de l'ordre de 4 km et 1,3 km de conduite par an.

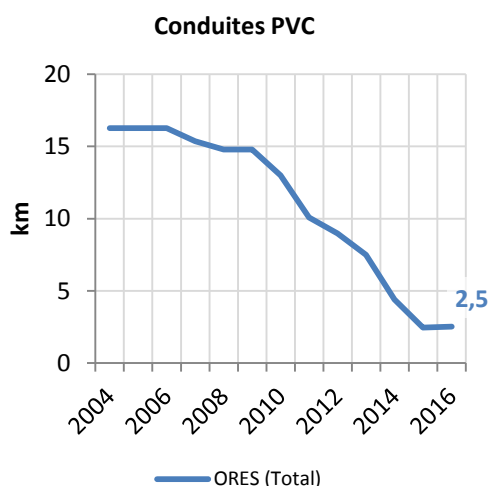
Ce niveau de remplacement peut paraître faible, mais il n'y a, selon les GRD, pas de raison objective d'accélérer ces travaux d'opportunité, étant donné la bonne tenue du réseau en l'absence de modification du sous-sol. Par ailleurs, comme évoqué supra, il faut tenir compte de leur concentration, localisée dans certaines poches : ce qui rend illusoire tout retrait massif.

GRAPHIQUE 8 EVOLUTION DES LONGUEURS DE CONDUITES EN FIBRO-CIMENT ET EN FONTE



Dans toutes les régions d'ORES (sauf Luxembourg où il n'y en a pas), le remplacement progressif des canalisations et branchements en fonte se poursuit. Il en restait 74 km fin décembre 2016 contre 102 km un an plus tôt. 80 % des conduites en fonte restantes, dont 64 km devraient être retirés à l'horizon du plan, essentiellement du fait de la poursuite d'une campagne intensive menée par ORES en région de Charleroi (rythme annoncé de 10 km/an auquel il faut ajouter les remplacements d'opportunité).

GRAPHIQUE 9 EVOLUTION DES LONGUEURS DE CONDUITES EN PVC



Le programme de remplacement des conduites PVC en ORES Hainaut s'est achevé en 2015. Aujourd'hui, il reste environ 2,5 km de conduites en PVC sur ORES Mouscron dont une grande partie devrait être remplacée en 2017.

4.3. Remplacements curatifs

Outre les remplacements prévisibles, un certain nombre de remplacements curatifs, par définition non nominatifs sont opérés en cours d'année. Ceux-ci découlent de la recherche systématique des fuites sur le réseau ou d'appels de tiers. Ces réparations sont des actes classiques d'exploitation ; elles ne conduisent pas toutes à des remplacements, notamment lorsqu'il s'agit d'acier ou de PE.

5. LES TRAVAUX SUR COMPTEURS ET BRANCHEMENTS

Les branchements sont rénovés suivant plusieurs cas de figure :

- en parallèle des campagnes de renouvellement de conduites ;
- en conséquence de travaux de remplacement des compteurs ;
- suite à des interventions pour incidents ou fuites.

Les travaux sur les compteurs sont de différentes natures :

- les remplacements pour satisfaire aux prescriptions de la métrologie :
 - . remplacements systématiques : en application de l'AR du 03/01/1989 relatif aux compteurs de gaz, les GRD devaient remplacer les compteurs à paroi déformable avant la fin de leur 30^{ème} année. Cette disposition a été abrogée par l'AR du 03/08/2012 : seuls les compteurs placés jusqu'en 1982 sont encore visés et les GRD résorbent les derniers retards de remplacements, soit pour 2017 $\pm$ 3 650 compteurs dont plus de 2 300 sur le réseau de RESA ;
 - . périodiquement, suite au contrôle par échantillonnage effectué par le SPF Economie, certains modèles de compteurs doivent être retirés du marché : 515 compteurs doivent encore être retirés.
 - . Il est à noter que la procédure d'échantillonnage a également été redéfinie par l'AR du 03/08/2013, ce qui induit un renforcement de la probabilité de remplacement. En prévision, ORES a adopté une stratégie préventive de retraits volontaires des compteurs de 35 ans et plus (objectif à atteindre d'ici 10 ans), qui sera activée si aucun retrait n'est imposé par la métrologie, ceci afin de conserver les capacités de réaction. Sur la durée du plan, ORES prévoit de remplacer en moyenne de l'ordre de 7 600 compteurs par an de son initiative et en moyenne 185 compteurs par an pour répondre aux exigences de la métrologie. RESA a pour sa part maintenu les quantités prévisionnelles de la législation abrogée, à titre conservatoire ;
- les remplacements suite à des défauts techniques : pannes, blocages... ;
- le placement de compteurs à budget (+/- 6 850 par an). Si ORES prévoyait de placer des compteurs intelligents en lieu et place de nouveaux compteurs à budget dès 2019 dans son plan précédent, il n'indique plus rien à ce sujet dans le plan 2018-2022 car ni stratégie ni la solution technique n'est identifiée à ce jour. RESA envisage par contre de placer des compteurs communicants dès 2020 en lieu et place des compteurs à budget ;
- le remplacement des compteurs à budget dont la fiabilité est mise en cause (+/- 160 compteurs 2.69 concernés dont 109 actifs).

6. LES IMPOSITIONS EXTERIEURES

Suite à des travaux d'aménagement de voirie ou d'espaces publics, les GRD sont amenés à déplacer leurs infrastructures. Ce fut le cas notamment en Brabant wallon où les travaux liés à l'aménagement de deux lignes du RER ont mobilisé des moyens importants (lignes : Waterloo-Braine-l'Alleud-Nivelles et Rixensart-Ottignies). Ce sera probablement le cas aussi à l'avenir pour les travaux relatifs au tram à Liège.

En 2018, près de 9 km de canalisations pourraient être concernés en Wallonie, ce qui représente, comme chaque année, une proportion non négligeable des poses de conduites (4,6 %), dont les frais sont partiellement supportés par les GRD en application de l'article 18, §2, du décret.

Par ailleurs, tous les GRD ont été priés, il y a quelques années, par Infrabel de prendre progressivement leur indépendance en matière de protection cathodique en supprimant les connexions de soutirage entre leurs installations et les infrastructures ferroviaires. Cela impose d'aménager des nouveaux soutirages ou de trouver des terrains susceptibles d'accepter des anodes. Seule la région d'ORES Namur mentionne encore des travaux de ce genre dans le plan 2018-2022.

7. LA CONVERSION L/H

La conversion des réseaux de gaz L au gaz H impactera également à l'avenir les régions suivantes : Brabant wallon, Braine-le-Comte / Soignies, Gembloux, Hannut / Waremmes. Le timing précis est encore à valider.

Sur le territoire d'ORES, environ 108.000 clients sont concernés par cette conversion entre 2019 et 2024 dont près de 80% rien que sur les années 2023 et 2024. ORES a indiqué vouloir introduire une demande de budgets spécifiques pour ce projet. Le tableau ci-dessous a été donné à titre informatif mais aucun budget n'est repris dans le plan d'investissement à ce stade.

TABEAU 7 ASSETS PREVUS PAR ORES POUR LA CONVERSION L/H

CONVERSION L/H 18-22				Année				
GRD	projet	description_travaux	identification	2018	2019	2020	2021	2022
				Quantité	Quantité	Quantité	Quantité	Quantité
Hainaut MLL	12558	Conversion L/H	CAE-A Rem.Compt.gaz BP		27	26		
			BBS-A Rem.Branchements BP		40	25		
			BMS-A Rem.Branchements MP		1	2		
			RME-A Rem.Detendeur		239	614		
			RBE-A Rem.Ecreteurs (BP)		1.118	707		
Brabant Wallon	12560	Conversion L/H	CAE-A Rem.Compt.gaz BP	73		60	100	101
			BBS-A Rem.Branchements BP	57		22	45	46
			BMS-A Rem.Branchements MP	8		10	15	15
			MPB-B-2 Ext.R.Gaz MPB	400	400	400		
			Acier <= 5 bar - Acier <=150					
			RME-A Rem.Detendeur	2.045		2.400	3.761	3.773
			RBE-A Rem.Ecreteurs (BP)	1.595		611	1.248	1.267
Namur	12561	Conversion L/H	CAE-A Rem.Compt.gaz BP	10				
			BBS-A Rem.Branchements BP	3				
			BMS-A Rem.Branchements MP	2				
			RME-A Rem.Detendeur	395				
			RBE-A Rem.Ecreteurs (BP)	93				

Chez RESA, environ 2.000 clients devraient être impactés selon le planning provisoire dès 2018. Aux dires de RESA, le réseau serait déjà quasiment prêt pour cette conversion ; les adaptations étant principalement à faire au niveau des cabines de quartier. Il n'y a donc presque pas d'écriteurs à remplacer chez les clients.

8. LES PETITES EXTENSIONS ET LA RENTABILITE

Lorsque des demandes de raccordement ne peuvent être satisfaites que par une extension de réseau, les GRD évaluent le caractère économiquement justifié de l'investissement à réaliser. Dans leurs plans d'investissement, les GRD ne peuvent donc que prévoir, sur base statistique, des forfaits pour anticiper les demandes de la clientèle. Ils puiseront ensuite dans ces enveloppes en vue de répondre à celles qui satisfont aux critères économiques du décret.

Ces enveloppes totalisent, au niveau régional, 32 km de canalisation en 2018.

9. LES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Un certain nombre de lotissements résidentiels sont retenus dans les plans des différents GRD. Il s'agit, la plupart du temps, de projets portés par des lotisseurs qui se sont fait connaître, notamment par le biais d'une demande d'étude. La réalisation de ces extensions est subordonnée à la commande ferme du demandeur, laquelle n'est jamais garantie. Dès lors, les GRD travaillent par enveloppes budgétaires estimées sur base des réalisations des années précédentes et des projets immobiliers connus : elles sont évaluées à 34 km en 2018.

Remarquons également que la notion de lotissement recouvre aussi bien les petites parcelles de quelques lots que les projets de quartiers entiers.

Plusieurs zonings industriels potentiels inscrits au plan de secteur doivent faire l'objet d'un équipement. Ici aussi, les intervenants extérieurs conditionnent le planning d'exécution, sinon l'exécution elle-même. Suivant les intercommunales de développement concernées, lorsque la décision d'investissement est prise, la rapidité d'exécution demandée implique une réorganisation immédiate du planning de travail des GRD. Estimation en 2018 : 12 km de pose.

10. LES EXTENSIONS STRATEGIQUES

Les grands projets d'extension « stratégiques » touchent à leur fin chez la plupart des GRD.

Quelques projets sont renseignés dans les plans introduits par les GRD :

- ORES Hainaut : poursuite du renforcement de l'alimentation du Sud de Charleroi ;
- ORES Luxembourg : projet d'extension (10 km) à l'étude à Libramont permettant de desservir 800 clients ;
- RESA : achats de terrains pour futures cabines et un projet d'extension à Liège (630m MP).

11. BILAN STATISTIQUE REGIONAL ET PAR GRD

Le tableau ci-dessous dresse la synthèse des prestations des GRD planifiées pour 2018 en termes de quantités.

TABLEAU 8 BILAN STATISTIQUE REGIONAL PAR GRD POUR L'ANNEE 2018

ANNEE 2018	Conduites (m)	Bchts	Cpteurs	Récept.	Postes Réseau	Client	Conduites (m)	Bchts	Cpteurs	Récept.	Postes Réseau	Client
	RESA						Gaselwest					
Adaptations	22.987	1.303	6.740	3	10			39	36			
Extensions	21.540	1.690	3.416		2	12	3.670	77	227			
TOTAL	44.527	2.993	10.156	3	12	12	3.670	116	263			
dont nouvelle pose	28.327						3.670					
Part renouvellement	36,4%	43,5%	66,4%	100,0%	83,3%	0,0%	0,0%	33,6%	13,7%	-	-	-
Part croissance	63,6%	56,5%	33,6%	0,0%	16,7%	100,0%	100,0%	66,4%	86,3%	0,0%	0,0%	0,0%
	ORES Namur						ORES Hainaut					
Adaptations	11.855	585	1.065		7	2	47.413	4.462	9.536		16	7
Extensions	7.360	430	770			5	33.515	3.061	4.531			11
TOTAL	19.215	1.015	1.835		7	7	80.928	7.523	14.067		16	18
dont nouvelle pose	9.106						42.066					
Part renouvellement	52,6%	57,6%	58,0%	-	100,0%	28,6%	48,0%	59,3%	67,8%	-	100,0%	38,9%
Part croissance	47,4%	42,4%	42,0%	0,0%	0,0%	71,4%	52,0%	40,7%	32,2%	0,0%	0,0%	61,1%
	ORES Luxembourg						ORES Brabant wallon					
Adaptations	302	12	121		3	3	22.075	1.020	1.536		10	3
Extensions	4.304	174	239			4	10.300	1.069	1.599			9
TOTAL	4.606	186	360		3	7	32.375	2.089	3.135		10	12
dont nouvelle pose	4.304						11.350					
Part renouvellement	6,6%	6,5%	33,6%	-	100,0%	42,9%	64,9%	48,8%	49,0%	-	100,0%	25,0%
Part croissance	93,4%	93,5%	66,4%	0,0%	0,0%	57,1%	35,1%	51,2%	51,0%	0,0%	0,0%	75,0%
	ORES Mouscron						Total Région wallonne					
Adaptations	2.910	135	473		4	2	107.542	7.556	19.507	3	50	17
Extensions	2.500	259	364			4	83.189	6.760	11.146	0	2	45
TOTAL	5.410	394	837		4	6	190.731	14.316	30.653	3	52	62
dont nouvelle pose	4.000						102.823					
Part renouvellement	26,1%	34,3%	56,5%	-	100,0%	33,3%	46,1%	52,8%	63,6%	100,0%	96,2%	27,4%
Part croissance	73,9%	65,7%	43,5%	0,0%	0,0%	66,7%	53,9%	47,2%	36,4%	0,0%	3,8%	72,6%

Les renouvellements concernent des remplacements et déplacements, tandis que les nouvelles poses se rapportent à de nouvelles installations. Les plans d'investissement contiennent parfois des nouvelles poses (bouclages, dédoublements...), ce qui explique les différences.

TABLEAU 9 SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES PRESTATIONS 2016 (RÉALISÉ)

Wallonie - (Tous) 2016		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		7.852	73.179	-	1	16	8.851	22.751	21
	Vétusté	5.537	65.764	-	1	16	8.839	14.267	20
	Sécurité	434	1.139	-	-	-	-	816	1
	Déplacements	1.881	6.276	-	-	-	12	1	-
	Placement CAB							7.667	
<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>								3.428	
Renforcements		9.859	4.936	-	2	15	-	-	2
	Consommation	-	45	-	1	-	-	-	1
	Chute pression	2.325	-	-	1	-	-	-	-
	Efficacité/bouclage	7.534	4.891	-	-	15	-	-	1
Non défini		120	3.437	-	-	1	-	47	1
Total adaptations		17.831	81.552	-	3	32	8.851	22.798	24
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP							7.548	12.398
	<i>Dont raccordements standard</i>							-	8.597
	Industriels							46	322
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	15.643	19.610	-	2	-			
Gdes ext.	Lotissements	3.737	26.871	-	-	-			
	ZAE	7.474	259	-	-	-			
	Extensions stratégiques	-	-	-	-	-			
Raccordements à des fins de mobilité		5	-	-	-	-	-	-	-
Non défini		13.054	5.756	-	-	2	-	-	6
Total extensions		39.912	52.495	-	2	2	7.594	12.720	42

TABLEAU 10 SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES PRESTATIONS 2018 (PLANS)

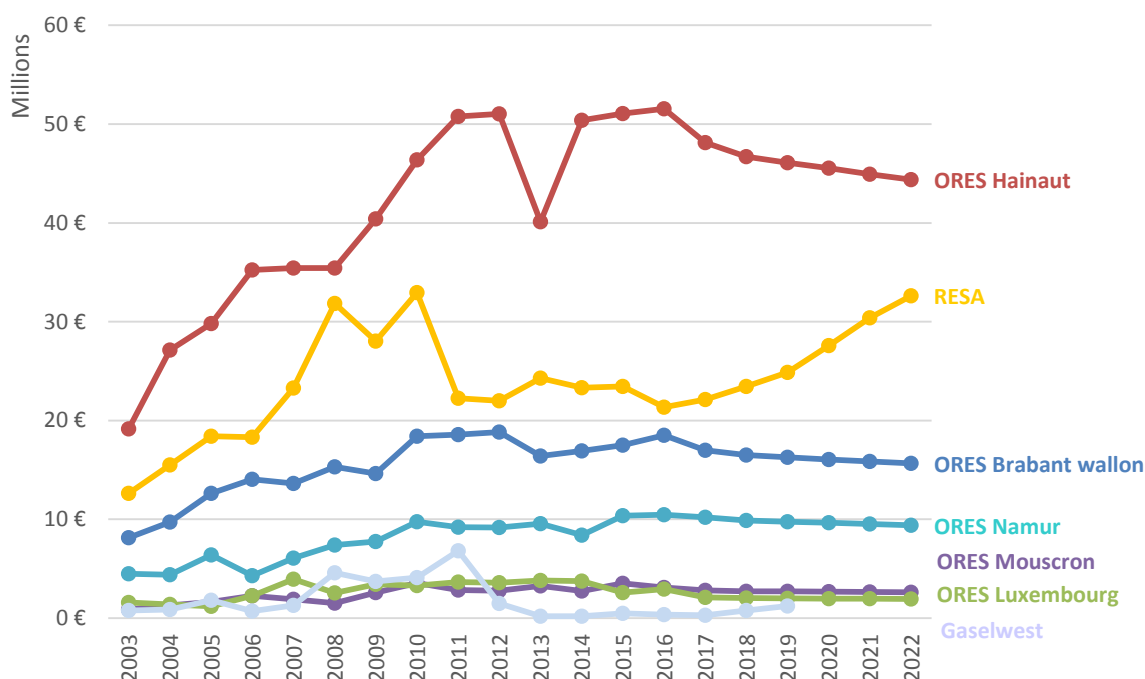
Wallonie - Projection 2018		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		15.182	72.726	3	1	31	7.417	19.467	17
	Vétusté	11.851	65.662	3	1	30	7.312	9.511	17
	Sécurité	742	830	-	-	-	105	3.106	-
	Déplacements	2.589	6.234	-	-	1	-	-	-
	Placement CAB							6.850	
<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>								-	
Renforcements		14.676	4.958	-	5	13	-	4	-
	Consommation	338	732	-	1	5	-	-	-
	Chute pression	2.050	1.350	-	2	1	-	-	-
	Efficacité/bouclage	12.288	2.876	-	2	7	-	4	-
Non défini		-	-	-	-	-	139	36	-
Total adaptations		29.858	77.684	3	6	44	7.556	19.507	17
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP							6.689	11.108
	<i>Dont raccordements standard</i>							4.461	6.720
	Industriels							71	38
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	10.717	22.081	-	1	1			
Gdes ext.	Lotissements	12.010	21.746	-	-	-			
	ZAE	10.015	1.670	-	-	-			
	Extensions stratégiques	616	1.114	-	-	-			
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	-	-	-
Non défini		3.220	-	-	-	-	-	-	-
Total extensions		36.578	46.611	-	1	1	6.760	11.146	45

Projection 2018, hors budgets spécifiques liés à la promotion du gaz au smart metering pour ORES.

12. LES BUDGETS

Le graphique ci-dessous retrace les montants bruts investis dans les réseaux de distribution de gaz depuis 2003 jusque 2016 ; les années 2017 à 2022 sont des projections établies sur base des plans présentés par les GRD.

GRAPHIQUE 10 INVESTISSEMENTS BRUTS DANS LES RESEAUX (2003 à 2016 : réalisé | 2017 à 2022 : projections)



Environ 102 millions d’euros d’investissements bruts¹ sont prévus en Wallonie pour 2018. A ce budget pourrait encore s’ajouter les budgets spécifiques (promogaz², smart metering, ...) prévus dans le cadre de la proposition tarifaire. Rappelons que les investissements pris en compte dans le cadre du plan d’investissement se limitent aux éléments réseaux ; ainsi les investissements liés par exemple aux bâtiments administratifs, au matériel roulant, à l’infrastructure IT, à la fibre optique, ... ne sont pas pris en compte ici.

On observe dans cette version des plans une nette augmentation des investissements pour RESA entre 2018 et 2022 dont l’explication réside dans la volonté de RESA d’augmenter sa capacité de remplacement des conduites en passant de 14 km/an actuellement à 25 km/an en 2022. Ceci ne pourra se faire que dans le respect de la méthodologie tarifaire.

¹ Les montants communiqués sont hors frais généraux pour RESA mais frais généraux inclus pour ORES.

² Pour l’action de promotion du gaz naturel : RESA a tenu compte des investissements réseaux dans ce plan ; ORES a souhaité les réserver pour les budgets spécifiques.

ANNEXE II – LIGNES DIRECTRICES ACTUALISEES POUR L'ETABLISSEMENT DES PLANS

Se référer au site de la CWaPE <http://www.cwape.be/docs/?doc=2665>